

● PÉTROLE
**Le Brent
dépasse
les 106 dollars
le baril** (P5)

LE MAGHREB

Le Quotidien de l'Économie

● CONSEIL MINISTÉRIEL ARABE DE L'ÉLECTRICITÉ

**L'Algérie élue à la vice-présidence
du Bureau exécutif** (P5)



● 25^E CONGRÈS MONDIAL DE L'ÉNERGIE À RIADH

L'Algérie met en avant ses efforts pour développer ses ressources en hydrocarbures

 (P4)

AADL 3

Le paiement de la 2^{ème} tranche du programme commencera prochainement

Le ministre de l'Habitat, de l'Urbanisme, de la Ville et de l'Aménagement du territoire, Mohamed Tarek Belaribi, effectue, depuis hier, une visite de travail dans plusieurs wilayas, notamment Bordj Bou Arréridj, Mila, Oum El Bouaghi et Constantine, pour s'enquérir de l'état d'avancement des préparatifs des logements de la formule location-vente (AADL 3) avant leur remise à leurs bénéficiaires. Ce qui confirme, une fois de plus, que le secteur de l'habitat est parvenu à relever le défi et à permettre aux souscripteurs à cette formule d'obtenir leurs logements 28 mois après leur inscription. A ce propos, le ministre a annoncé depuis Bordj Bou Arréridj, que 200 000 logements du programme AADL 3 sont actuellement en cours de réalisation, annonçant le lancement prochain de la construction de 300 000 logements supplémentaires dans le cadre du programme AADL 3, à travers le territoire national.

(Lire en Page 3)



● ALGÉRIE – KOWEÏT

Vers une coopération renforcée dans le domaine des hydrocarbures

 (P5)

● PALESTINE OCCUPÉE :

Le boycott de l'entité sioniste s'amplifie, la pression internationale pour un État palestinien s'intensifie

 (P12)

États-Unis : le domicile de la députée Ilhan Omar perquisitionné par des agents fédéraux à Washington

Des agents fédéraux américains ont perquisitionné, tôt lundi matin, le domicile de la députée démocrate Ilhan Omar à Washington, dans le cadre d'une enquête sur son dossier d'immigration, a rapporté la chaîne américaine Fox News. L'opération, autorisée par la justice, a été menée vers 6 heures du matin, heure locale (10h00 GMT). Elle s'inscrit dans une enquête pénale pour fraude présumée concernant des documents d'immigration établis durant l'enfance de l'élue démocrate, originaire de Somalie, dans la Corne de l'Afrique.

« Les services d'enquête du département de la Sécurité intérieure (HSI) ont exécuté un mandat de perquisition délivré par la justice à la demande du département de la Justice », a déclaré un porte-parole du département à Fox News, précisant que cette opération s'inscrivait dans le cadre d'une enquête fédérale en cours. La perquisition a été conduite par les services d'enquête du département de la Sécurité intérieure (HSI), en coordination avec le département de la Sécurité intérieure (DHS) et avec la participation du département de la Justice.

Ni Ilhan Omar ni son bureau au Congrès n'avaient réagi publiquement dans l'immédiat à cette opération. Cette intervention intervient après les déclarations de Tom Homan, responsable de la politique frontalière de l'administration américaine, qui avait publiquement confirmé, à la mi-septembre, l'existence d'une enquête pénale visant l'élue du Minnesota.

Les tensions entre Ilhan Omar et le président américain Donald Trump se sont intensifiées sur fond d'opérations fédérales de contrôle de l'immigration, notamment à la suite d'une initiative de l'Agence américaine de l'immigration et des douanes (ICE) dans le Minnesota.

Donald Trump a, à plusieurs reprises, établi un lien entre ces opérations et des accusations de fraude visant la communauté somalienne de cet État, tout en mettant en cause les origines et la citoyenneté américaine de la députée. Née en Somalie, Ilhan Omar est arrivée aux États-Unis avec sa famille en 1995, alors qu'elle était adolescente, après avoir obtenu l'asile.

« Ce que la guerre laisse derrière elle » : Mahmoud Abu Hamda remporte le Prix Nikon photo du Prix Bayeux

Le photographe freelance Mahmoud Abu Hamda a remporté le 1er prix de la catégorie photo, parrainée par Nikon, de la 33e édition du Prix Bayeux Calvados-Normandie des correspondants de guerre, pour sa série « Ce que la guerre laisse derrière elle », consacrée à Gaza.

Il est récompensé pour « Ce que la guerre laisse derrière elle », un travail sur Gaza. Mahmoud Abu Hamda a également reçu le Prix du public (photo). La photographie primée montre un enfant déplacé de la ville de Beit Hanoun, qui vit dans l'une des universités transformées en abri pour les déplacés. Selon cette légende, il a été contraint de fuir avec sa famille pour échapper aux bombardements et a emmené ses oiseaux avec lui. Les organisateurs le décrivent comme tentant de préserver une part de sa vie d'avant au milieu de la dure réalité de l'exil.

Le 2e prix de la catégorie revient à Luis Tato (AFP) pour son travail sur les manifestations de la Gen Z à Madagascar. Le 3e prix a été attribué à Niranjan Shrestha (Associated Press) pour « Nepal: A Revolution in Miniature », consacré au Népal.

Près de quarante grands reporters se sont réunis à Bayeux les 9 et 10 octobre 2026 pour délibérer et décerner sept trophées (photo, presse écrite, radio, télévision, télévision grand format, jeune reporter photo et image vidéo), ainsi que trois prix spéciaux. Le jury international était présidé par Lyse Doucet.

Dans la catégorie photo, le prix Jeune reporter a été attribué à Jihad Alshrafi (Associated Press) pour « Endless War and Devastation in Gaza ».

France : une cyberattaque d'ampleur perturbe les systèmes frigorifiques...



Une cyberattaque d'ampleur a touché lundi 12 octobre les installations frigorifiques de plusieurs enseignes de la grande distribution française, notamment Intermarché et Système U, entraînant d'importantes perturbations et la destruction de denrées alimentaires, rapportent les médias français. La section cybercriminalité du parquet de Paris s'est saisie de l'enquête sur cette attaque, qualifiée d'« inédite » et d'« une extrême gravité », indique franceinfo. Selon le groupe Les Mousquetaires, propriétaire d'Intermarché, l'entreprise Danfoss, chargée de la gestion de ses équipements frigorifiques, a été victime d'une cyberattaque dans la nuit de dimanche à lundi. Les températures de certains réfrigérateurs et congélateurs auraient été réglées à 50 °C, compromettant la conservation des produits alimentaires. D'après un premier bilan, une centaine de magasins Intermarché ont été contraints de retirer et de jeter les denrées stockées dans les équipements concernés. Les établissements touchés doivent également procéder à des constats officiels pour documenter les dégâts.

De son côté, le PDG de Coopérative U, Dominique Schelcher, a confirmé sur le réseau social américain X qu'une cyberattaque affectait depuis la nuit précédente les installations de production de froid de plusieurs magasins de son réseau.

Selon toujours franceinfo, moins d'une centaine de magasins Système U seraient concernés. « Nos équipes sont pleinement mobilisées, en lien avec les frigoristes, pour rétablir la situation au plus vite », a assuré Dominique Schelcher, appelant à une enquête pour faire toute la lumière sur les circonstances de l'attaque.

Le groupe Les Mousquetaires a souligné le caractère inédit de cet incident, affirmant n'avoir jamais été confronté à une cyberattaque d'une telle ampleur visant ses systèmes de réfrigération.

... TotalEnergies prévoit une baisse de 8 à 12 centimes par litre de gazole pour les particuliers

Le P-DG de TotalEnergies, Patrick Pouyanné, a annoncé lundi 12 octobre qu'il anticipait une baisse de 20 centimes par litre du gazole non routier (GNR), notamment utilisé par les agriculteurs, les entreprises du bâtiment et les pêcheurs, à la suite de la libération des stocks stratégiques de pétrole prévue début novembre.

Cette déclaration intervient après une réunion avec le Premier ministre français, consacrée aux conséquences de cette mesure sur les prix des carburants à la pompe.

Patrick Pouyanné a également estimé que la baisse du prix du gazole destiné aux particuliers serait comprise entre 8 et 12 centimes par litre, soit une diminution inférieure aux prévisions gouvernementales.

« La fourchette » avancée par le Premier ministre, qui table sur une baisse de 12 à 18 centimes grâce au déstockage de 10 millions de barils, « pour nous sera plutôt de 8 à 12, donc d'une dizaine de centimes », a-t-il déclaré, selon BFMTV.

Le dirigeant a par ailleurs confirmé le maintien du plafonnement des prix à 2,25 euros le litre pour les particuliers.

Plus tôt dans la matinée, la porte-parole du gouvernement, Maud Bregeon, avait annoncé une baisse attendue de 12 à 18 centimes par litre dans les prochaines semaines, grâce à la mobilisation des réserves stratégiques.

Corne de l'Afrique : 109 migrants tués dans un naufrage au large de Djibouti

L'Organisation internationale pour les migrations, OIM, a annoncé, lundi, un bilan tragique de « 109 migrants dont 15 enfants tués, plus de 116 portés disparus dans le naufrage le plus meurtrier au large de Djibouti ».

« Au moins 109 migrants, dont 15 enfants, ont péri et plus de 116 autres restent portés disparus après le naufrage d'une embarcation transportant 305 personnes, a déclaré aujourd'hui l'Organisation internationale pour les migrations (OIM) », a rapporté l'OIM dans un communiqué diffusé lundi.

« Cette tragédie représente une perte

humaine dévastatrice. Nos pensées accompagnent les survivants ainsi que les familles qui ont perdu des proches ou demeurent sans nouvelles de leurs parents », a déclaré Alexandre Coissac, Chef de mission de l'OIM à Djibouti.

L'OIM apporte son assistance à 64 survivants au sein de son Centre de réponse aux migrants (CRM) d'Obock, en leur fournissant des soins de santé, une assistance psychosociale, des services de protection, un abri d'urgence, une aide alimentaire et un appui au rétablissement des liens familiaux.

Parmi les 109 corps repêchés figurent 52 hommes, 42 femmes et 15 enfants, dont

neuf filles et six garçons. Plus de 80 personnes ont survécu au naufrage, toutes de nationalité éthiopienne.

Selon des survivants, l'embarcation se dirigeait de Djibouti vers le Yémen lorsqu'elle a chaviré près de Guhere, au nord d'Obock, dans la nuit du 8 au 9 octobre.

Chaque année, des dizaines de milliers de migrants originaires de la Corne de l'Afrique traversent Djibouti et franchissent le détroit de Bab el-Mandeb en direction du Yémen, dans l'espoir d'atteindre les pays du Golfe en quête de sécurité, de stabilité et d'emploi. La pauvreté, l'insécurité et les effets croissants

du changement climatique poussent de nombreuses personnes à entreprendre ce voyage, malgré l'instabilité grandissante au Moyen-Orient.

Depuis le 10 septembre, la Matrice de suivi des déplacements (DTM) de l'OIM a enregistré plus de 20 000 arrivées à Djibouti en provenance d'Éthiopie.

En 2025, plus de 900 migrants sont morts ou ont été portés disparus le long de cette route, selon le Projet sur les migrants disparus de l'OIM, tandis que le nombre de personnes entreprenant ce voyage a augmenté de 18 %. Un autre naufrage survenu en mars 2026 a fait neuf morts et 45 disparus.

AADL 3

Le paiement de la 2^{ème} tranche du programme commencera prochainement

Le ministre de l'Habitat, de l'Urbanisme, de la Ville et de l'Aménagement du territoire, Mohamed Tarek Belaribi, effectue, depuis hier, une visite de travail dans plusieurs wilayas, notamment Bordj Bou Arreridj, Mila, Oum El Bouaghi et Constantine, pour s'enquérir de l'état d'avancement des préparatifs des logements de la formule location-vente (AADL 3) avant leur remise à leurs bénéficiaires.

Ce qui confirme, une fois de plus, que le secteur de l'habitat est parvenu à relever le défi et à permettre aux souscripteurs à cette formule d'obtenir leurs logements 28 mois après leur inscription. A ce propos, le ministre a annoncé depuis Bordj Bou Arreridj, que 200 000 logements du programme AADL 3 sont actuellement en cours de réalisation, annonçant le lancement prochain de la construction de 300 000 logements supplémentaires dans le cadre du programme AADL 3, à travers le territoire national. Dans la première étape de sa visite de travail et d'inspection dans les quatre wilayas, le ministre de l'Habitat a inspecté l'état de préparation des projets de location-vente "AADL 3" dans la wilaya de Bordj Bou Arreridj. En effet, la wilaya a bénéficié d'un projet estimé à 11 000 unités de logement, inscrit dans le cadre de la loi de finances pour les années 2025 et 2026.

Lors de la deuxième étape de sa visite des projets "AADL 3", le ministre de l'Habitat, s'est déplacé dans la wilaya de Mila pour s'enquérir de l'état d'avancement du projet de réalisation de 400 unités de logement en formule AADL 3 dans la commune de Chelghoum Laïd. Ce projet s'inscrit dans le cadre du quota de logements alloué à la wilaya, estimé à 7 225 unités de logement, inscrit dans le cadre de la loi de finances pour les années 2025 et 2026.

Pour la troisième étape, le ministre a effectué une visite sur terrain dans la wilaya d'Oum El Bouaghi, où il a inspecté le projet de réalisation de 600 unités de logement dans le cadre de cette formule. La wilaya a bénéficié d'un projet estimé à 5 150 unités de logement, inscrit dans le cadre de la loi de finances pour les années 2025 et 2026.

Il y a lieu de noter qu'à l'occasion du 72^e anniversaire du déclenchement de la glorieuse Révolution du 1er-Novembre 1954, un certain nombre de logements du programme AADL 3

seront attribués dans plusieurs wilayas du pays en citant le lancement prochain de la construction de ces 300 000 logements supplémentaires.

Le ministre a même souligné que « les ordres de paiement relatifs à la deuxième tranche du programme AADL 3 commenceront prochainement à être mis à disposition des souscripteurs. La possibilité de régler cette deuxième tranche en deux versements est également à l'étude. »

Ainsi, le secteur de l'habitat, de l'urbanisme, de la ville et de l'aménagement du territoire s'attelle, ces derniers temps, à mettre les dernières retouches en vue de la remise des premières clés des logements du programme «AADL 3» aux bénéficiaires dans plusieurs wilayas du pays, une démarche qui témoigne de l'accélération du rythme de réalisation de cet ambitieux programme de logements.

ACCÉLÉRATION DU RYTHME DE RÉALISATION DES PROJETS CONSTATÉ SUR LE TERRAIN

Lancé à la souscription le 5 juillet 2024, parallèlement à la célébration du 62^e anniversaire de la fête de l'Indépendance, ce programme AADL 3 connaît une dynamique soutenue, marquée par l'accélération du rythme de réalisation des projets sur le terrain à travers les différentes wilayas du pays et par l'amélioration de la qualité des constructions, plusieurs améliorations ayant été apportées aux logements, notamment leur équipement en systèmes de chauffage central, afin d'assurer le confort des bénéficiaires.

A l'issue de l'étude des dossiers, effectuée à la faveur des échanges de données entre les différents départements ministériels, et après les opérations de vérification et de contrôle, les souscripteurs dont les dossiers ont été retenus ont procédé au paiement de la première tranche du prix du logement, fixée à 343.000 DA pour les logements de type F3 et à 431.500 DA pour ceux de type F4, son règlement ayant été réparti en deux versements.

Parallèlement à ces opérations, 20.000 logements AADL 3 avaient été localisés, traduisant la ferme volonté des pouvoirs publics et leur détermination à répondre à la demande croissante de logements en Algérie, grâce à des moyens et à des matériaux de construction exclusivement nationaux.

CRÉATION PROCHAINE DES PÔLES URBAINS INTÉGRÉS

En plus de la mise à disposition de logements, dont la remise des premières clés est prévue au début du mois de novembre prochain, ce programme vise également la création de pôles urbains intégrés, tenant compte des spécificités de chaque région et disposant de l'ensemble des structures publiques nécessaires, notamment des écoles, des salles



de soins et différentes structures de services, tout en intégrant des améliorations sur les plans technique et architectural.

M. Belaribi avait récemment souligné, lors d'une réunion qu'il avait présidée pour évaluer les programmes du secteur de l'habitat, que ce dernier «poursuit, avec la même détermination et le même engagement, la mise en œuvre de ses programmes de développement tracés», avec en tête «les préparatifs de la prochaine opération nationale de distribution de logements, prévue à l'occasion du 72^e anniversaire du déclenchement de la glorieuse Révolution de libération, qui coïncide avec le 1^{er} novembre».

Le ministre a rappelé que cette opération coïncidera avec «le début de la remise des premiers logements du programme AADL 3 dans plusieurs wilayas dont les projets ont atteint des stades avancés de réalisation, ce qui traduit le respect par l'Etat de ses engagements, ainsi que sa volonté de répondre aux aspirations des citoyens à disposer d'un logement décent».

Il a fait observer que son département ministériel a entamé la mise en place du programme «AADL 3» à travers les différentes wilayas, selon une nouvelle vision urbanistique fondée sur la création de pôles urbains, en tant qu'option «stratégique» pour instaurer un modèle urbain moderne reposant sur une répartition urbanistique équilibrée, la réduction de la pression sur les grandes villes et la réalisation de quartiers intégrés répondant aux exigences de la vie moderne, en les dotant de divers équipements et infrastructures de base.

Enfin et en concrétisation de cette vision, Belaribi a fait état du lancement de la mise en œuvre du projet de réalisation de 47 pôles urbains à travers 38 wilayas, sur une superficie globale de plus de 30.000 hectares, précisant que cette opération a débuté par le lancement des travaux d'aménagement de 6 pôles urbains, sur une superficie de 7.875 hectares, pour une capacité d'accueil de 493.559 unités de logement.

Saïd Ben

LA CONJONCTURE

Par R. N.

Lebbou présente le PLF 2027 devant la commission spécialisée de l'APN

Le ministre des Finances, Mohammed Lamine Lebbou, a présenté, hier, devant la Commission des finances et du budget de l'Assemblée populaire nationale (APN), le projet de loi de finances (PLF) 2027, qui prévoit plusieurs mesures visant à renforcer la stabilité macroéconomique, à soutenir l'investissement productif et à donner une nouvelle impulsion au processus de diversification économique.

Lors d'une séance présidée par Abdelhafid Brima, président de la commission, en présence de la ministre des Relations avec le Parlement, Nadjiba Djilali, M. Lebbou a exposé les prévisions de croissance économique pour 2027, estimées à 4,2 %, ainsi que les dépenses et les recettes budgétaires et les prévisions pour les années 2028 et 2029.

Le ministre a également présenté les différentes mesures législatives proposées pour soutenir l'investissement productif et renforcer la diversification de l'économie, préserver le pouvoir d'achat et améliorer le cadre de vie des citoyens, élargir l'assiette fiscale et renforcer la mobilisation des ressources, simplifier les procédures et accélérer la modernisation de l'administration, ainsi que renforcer le respect des obligations fiscales, la transparence et la lutte contre la fraude et l'évasion fiscales.

Le projet de loi de finances (PLF) 2027 prévoit un dispositif exceptionnel de régularisation volontaire destiné aux personnes physiques résidant en Algérie et détenant des sommes non déclarées auprès de l'administration fiscale. Les montants régularisés seront soumis à une imposition unique libératoire de 12%, sans sanctions fiscales ni poursuites pénales, sauf lorsqu'ils sont liés à des activités pénalement répréhensibles, selon les dispositions proposées dans le texte, qui fixe la date limite de souscription à ce dispositif au 31 décembre 2027. « Les sommes déclarées sont soumises à une imposition unique libératoire de 12% sans application de sanctions fiscales »

« Les personnes physiques résidentes en Algérie non identifiées auprès de l'administration fiscale, en situation irrégulière vis-à-vis de cette dernière, peuvent souscrire au dispositif exceptionnel de régularisation volontaire, au titre des sommes détenues par leurs soins », lit-on dans l'article 149 du PLF, et d'expliquer : « Cette régularisation s'effectue par le dépôt d'une déclaration simplifiée, selon le modèle d'imprimé fourni par l'administration fiscale, à déposer par la personne souscriptrice auprès du service fiscal de son lieu de résidence habituelle. » « Les sommes déclarées sont soumises à une imposition unique libératoire, fixée au taux de 12% sans application de sanctions fiscales », précise le texte, et de souligner : « Aucune poursuite pénale ne peut être engagée, au titre des sommes déclarées, à l'exception de celles se rapportant à des activités pénalement répréhensibles relatives au financement du terrorisme, à la corruption et aux autres activités prohibées. » « L'objectif majeur est de réintégrer ces ressources financières informelles dans la sphère économique officielle » Dans l'exposé des motifs, le gouvernement explique que « le présent dispositif s'inscrit dans le cadre de la promotion de la conformité fiscale volontaire. » « Il vise principalement à offrir une opportunité exceptionnelle de régularisation aux personnes physiques résidant en Algérie qui détiennent des capitaux en dehors du circuit économique formel, et qui se trouvent en situation irrégulière vis-à-vis de l'administration fiscale », précise l'exécutif. Et d'ajouter : « L'objectif majeur est de réintégrer ces ressources financières informelles dans la sphère économique officielle, afin de renforcer les ressources du Trésor public par un mécanisme incitatif et simplifié. » « Le dispositif de régularisation volontaire repose sur des modalités simplifiées et des incitations fiscales et juridiques, moyennant une fiscalité incitative et libératoire. En effet, les sommes déclarées sont soumises à une imposition unique au taux de 12%, déchargeant définitivement le contribuable de toute autre obligation fiscale au titre des sommes régularisées, sauf celles découlant d'activités pénalement répréhensibles relatives au financement du terrorisme, à la corruption et aux autres activités prohibées », précise la même source.

R.N.

25^E CONGRÈS MONDIAL DE L'ÉNERGIE À RIADH

L'Algérie met en avant ses efforts pour développer ses ressources en hydrocarbures

Le ministre d'Etat, ministre des Hydrocarbures, Mohamed Arkab, a affirmé, hier, à Riyadh (Arabie saoudite), que la demande mondiale de pétrole et de gaz poursuivrait sa croissance au cours des prochaines décennies, sous l'effet notamment du développement économique, de l'urbanisation et de l'industrialisation, surtout dans les économies émergentes, mettant en avant, par ailleurs, les efforts de l'Algérie pour développer ses ressources en hydrocarbures, renforcer ses infrastructures et attirer les investissements internationaux, notamment à travers l'appel d'offres «Algeria Bid Round 2026», indique un communiqué du ministère.

Lors de sa participation à la session inaugurale de haut niveau du dialogue ministériel, intitulée «Perspectives des marchés mondiaux du pétrole et du gaz», organisée en marge du 25^e Congrès international du pétrole et de l'énergie «WPC Energy 2026», au Centre des expositions et des conférences Riyadh Front, M. Arkab a souligné que «l'Asie, l'Afrique et le Moyen-Orient constitueront les principaux pôles de croissance future de la demande énergétique», précise le communiqué.

Les travaux du 25^e Congrès mondial de l'énergie "WPC Energy" ont débuté, lundi, à Riyadh (Arabie saoudite), avec la participation du ministre d'Etat, ministre des Hydrocarbures, Mohamed Arkab, et du ministre de l'Energie et des Energies renouvelables, Mourad Adjal, indique un communiqué du ministère des Hydrocarbures.



La participation des deux ministres à ce congrès international, qui se poursuivra jusqu'à jeudi prochain, constitue "une occasion pour renforcer la présence de l'Algérie dans les débats internationaux sur l'avenir de l'énergie et échanger les visions et les expertises avec les différents pays, entreprises et institutions internationales, notamment en matière de sécurité énergétique, de stabilité des marchés, d'investissement, de coopération industrielle et technologique, et d'anticipation des mutations futures que connaît le secteur", ajoute la même source.

Il s'agit également de mettre en valeur l'expérience et les potentialités de l'Algérie dans le domaine

énergétique, de faire connaître les opportunités de coopération, de partenariat et d'investissement, à la faveur du statut de l'Algérie en tant que pays producteur et exportateur de pétrole et de gaz, et de son rôle dans la contribution à la sécurité énergétique régionale et internationale.

Ce congrès servira aussi de tribune pour réaffirmer l'engagement de l'Algérie à maintenir sa présence dans les grands fora internationaux de l'énergie, à promouvoir la coopération et le dialogue avec les différents partenaires, au service de ses intérêts énergétiques et pour renforcer sa contribution au débat international sur la sécurité énergétique, la

stabilité des marchés et l'avenir du système énergétique mondial.

LE CONGRÈS SOUS LE SLOGAN: "DES VOIES VERS UN AVENIR ÉNERGÉTIQUE POUR TOUS"

Placé sous le slogan: "Des voies vers un avenir énergétique pour tous", le congrès est marqué par la participation de l'ambassadeur d'Algérie en Arabie saoudite, ainsi que de plusieurs ministres de l'Energie, de hauts responsables, de figures de l'industrie énergétique, de P-DG de grandes entreprises et d'organisations internationales, d'experts et de chercheurs du monde entier.

Cet événement constitue l'une des principales manifestations de la Semaine de l'énergie à Riyadh, qui réunit nombre de rendez-vous internationaux majeurs de l'énergie, dont la 17^e réunion ministérielle du Forum international de l'énergie (IEF17).

Le programme du congrès comprend des assises ministérielles et stratégiques de haut niveau consacrées à un ensemble de questions liées à l'avenir du système énergétique mondial, notamment la sécurité énergétique, l'évolution des marchés pétroliers et gaziers, l'investissement et le financement, la transformation numérique et l'intelligence artificielle, les nouvelles technologies, les minéraux critiques, la gestion du carbone, le gaz naturel, la sécurité ainsi que l'évolution du mix énergétique.

Le programme prévoit également une série de forums et de sessions techniques spécialisées articulées

autour de cinq domaines principaux, à savoir les approvisionnements en énergie primaire, les infrastructures énergétiques, les combustibles et les molécules énergétiques, les technologies énergétiques ainsi que le leadership dans le secteur de l'énergie, avec un accent particulier sur l'innovation, les avancées technologiques, l'amélioration de l'efficacité et des processus opérationnels, ainsi que la gestion des émissions, précise le communiqué.

A travers ses assises ministérielles, stratégiques et techniques, les participants au congrès aborderont plusieurs dossiers liés à l'avenir de l'industrie énergétique, notamment les moyens de garantir la sécurité et la durabilité énergétiques, de renforcer les investissements, de développer les technologies et l'innovation, et de tirer parti de l'intelligence artificielle et de la transformation numérique, outre les moyens de s'adapter aux mutations du mix énergétique et de répondre à la demande mondiale croissante en énergie, ajoute le communiqué du ministère.

La Semaine de l'énergie de Riyadh constitue une plateforme internationale réunissant les différentes composantes du système énergétique, des gouvernements et des organisations internationales aux grandes compagnies énergétiques, en passant par les experts et les spécialistes, afin de renforcer le dialogue, d'échanger les expériences et d'examiner les perspectives de coopération autour de l'avenir de l'énergie, conclut le communiqué du ministère.

Hamza B.

ALGÉRIE – KOWEÏT

Vers une coopération renforcée dans le domaine des hydrocarbures

Le ministre d'Etat, ministre des Hydrocarbures, Mohamed Arkab, a examiné, hier, à Ryadh (Arabie saoudite), avec le ministre irakien du Pétrole, Tariq Suleiman Al-Roumi, les moyens de renforcement des relations de coopération entre les deux pays dans le domaine des hydrocarbures, indique un communiqué du ministère. Cette rencontre, tenue en marge des travaux de la 25^e

édition du Congrès mondial du pétrole, qui se déroule du 11 au 15 octobre courant, en présence de l'ambassadeur d'Algérie auprès du Royaume d'Arabie saoudite et de cadres des deux parties, a constitué une occasion pour évoquer les perspectives de consolidation des relations fraternelles historiques et profondément enracinées entre les deux pays, et pour explorer de nouvelles perspectives de coopération et élar-

gir le partenariat économique dans le secteur des hydrocarbures.

Les entretiens ont porté sur la coordination et la concertation étroite dans le cadre de l'Organisation des pays exportateurs de pétrole (OPEP) et de l'alliance OPEP+, notamment à la lumière des recommandations issues de la réunion du Comité ministériel conjoint de suivi Opepnon Opep (JMMC), précise le communiqué. A cette occasion, les deux

parties ont affirmé leur engagement commun et leur plein soutien à l'ensemble des efforts visant à assurer la stabilité des marchés pétroliers mondiaux et l'équilibre des approvisionnements, afin de préserver les intérêts des producteurs et des consommateurs et stimuler les flux d'investissements à long terme dans les industries pétrolière et gazière.

Les deux parties ont également évoqué les opportunités de renforcement de la coopération, notamment dans le domaine de l'industrie pétrolière et gazière. Elles ont, à ce titre, passé en revue l'intérêt manifesté par les groupes d'investissement koweïtiens pour le marché algérien, ajoute la même source.

Dans ce contexte, le ministre d'Etat a invité les entreprises koweïtiennes à

investir dans le secteur des hydrocarbures en Algérie et à prendre part à l'appel d'offres "Algeria Bid Round 2026", afin de tirer profit des avantages offerts par les cadres juridiques régissant l'investissement et les hydrocarbures en Algérie et de concrétiser des partenariats intégrés dans des domaines d'intérêt mutuel.

De son côté, le ministre koweïtien du Pétrole a salué la vision stratégique de l'Algérie ainsi que le niveau élevé de coordination entre les deux pays au sein des fora énergétiques internationaux, exprimant l'intérêt des entreprises pétrolières et d'investissement koweïtiennes pour la réalisation de projets communs à long terme avec leurs homologues algériens, conclut la même source.

R.N.

HYDROCARBURES

Arkab examine avec son homologue irakien les voies de renforcement de la coopération bilatérale

Le ministre d'Etat, ministre des Hydrocarbures, Mohamed Arkab, a examiné, lundi à Riyadh (Arabie saoudite), avec le ministre irakien du Pétrole, Basim Mohammed Khudair Al-Abadi, les voies de renforcement des relations de coopération entre les deux pays dans le domaine des hydrocarbures, indique un communiqué du ministère. Tenue en marge des activités de la "Semaine de l'énergie" à Riyadh, en présence de cadres des deux parties, cette rencontre a permis de passer en revue les voies à même de renforcer les relations de coopération entre l'Algérie et l'Irak dans le domaine des hydrocarbures, en fonction des potentialités et des capacités dont disposent les deux pays, particulièrement dans les domaines de l'exploration et de la production d'hydrocarbures, du gaz naturel, de la pétrochimie, de l'investissement et du développement des partenariats

entre les entreprises et les sociétés des deux pays, lit-on dans le communiqué. Dans ce cadre, les deux parties ont examiné les possibilités de coopération entre la Sonatrach et les compagnies pétrolières irakiennes, à travers la concrétisation de projets et d'investissements communs aux différentes étapes de la chaîne de valeur des hydrocarbures, y compris l'exploration et la production, le développement des gisements, la valorisation et l'exploitation du gaz associé, outre les industries pétrochimiques et les engrais.

L'accent a été également mis sur l'importance de tirer mutuellement profit des expertises et des expériences acquises par les deux pays dans ces domaines, notamment en matière de modernisation des méthodes d'exploration et de production, d'utilisation des techniques modernes, d'amélioration de l'efficacité de la consommation énergétique et de réduction des émissions du secteur

des hydrocarbures. Dans le domaine du gaz, les deux parties ont mis l'accent sur l'importance de développer les capacités de collecte, de traitement et de valorisation du gaz associé en Irak, au regard des potentialités dont dispose ce pays, en examinant la possibilité de tirer profit de l'expertise algérienne dans ce domaine, pour contribuer à une meilleure exploitation des ressources gazières et à la réalisation d'une plus grande valeur ajoutée. Par ailleurs, les deux parties ont insisté sur l'importance de poursuivre la coordination et la concertation au sein de l'Organisation des pays exportateurs de pétrole "OPEP", de l'alliance "OPEP+", ainsi que du Forum des pays exportateurs de gaz, en vue de contribuer à l'appui de la stabilité des marchés de l'énergie et au renforcement du dialogue entre les pays producteurs, exportateurs et consommateurs, conclut le communiqué.

R.N.

CONSEIL MINISTÉRIEL ARABE DE L'ÉLECTRICITÉ

L'Algérie élue à la vice-présidence du Bureau exécutif

L'Algérie a été élue, lundi à Riyad (Arabie saoudite), au poste de vice-président du Bureau exécutif du Conseil ministériel arabe de l'électricité, lors des travaux de la 16^e Réunion du Conseil, auxquels a pris part le ministre de l'Energie et des Energies renouvelables, Mourad Adjal, une élection qui vient renforcer la participation de l'Algérie aux mécanismes de coordination et de coopération arabes dans le secteur de l'électricité, indique un communiqué du ministère.

Cette réunion, consacrée à l'examen de questions liées au développement de l'action arabe commune dans les domaines de l'électricité, des énergies renouvelables et de l'efficacité énergétique, ainsi qu'au renforcement de la coopération régionale et internationale en la matière, a été marquée par la passation de la présidence du Conseil du Royaume de Jordanie au Royaume d'Arabie saoudite, ainsi que par le renouvellement de la composition du Bureau exécutif du Conseil ministériel arabe de l'électricité.

A cette occasion, il a été décidé de tenir la prochaine réunion du Conseil ministériel arabe de l'électricité à la fin de l'année 2027 en Arabie saoudite, précise la même source.

R.N.

PÉTROLE

Le Brent dépasse les 106 dollars le baril

Les prix du pétrole ont enregistré une hausse, lundi, lors des échanges, dans un contexte marqué par l'évolution de la situation géopolitique mondiale. Le prix du baril de Brent de la mer du Nord, pour livraison en décembre, a progressé de 1,3 % en début de séance sur le marché londonien, pour atteindre 106,08 dollars le baril.

De son côté, le baril de West Texas Intermediate (WTI), référence américaine, pour livraison en novembre, a également enregistré une hausse de 1,31 %, s'établissant à 93,05 dollars le baril. L'Algérie a toujours œuvré pour la stabilité du marché pétrolier mondial, en veillant notamment à travers le dialogue et la coopération instaurés dans le cadre de l'OPEP à garantir la stabilité des marchés pétroliers, dans un contexte géopolitique instable à l'international, lui valant une reconnaissance internationale pour ce rôle assumé. La contribution centrale de l'Algérie à la stabilité du marché pétrolier mondial, qui s'est consolidée ces dernières années, est saluée et considérée comme un modèle en matière de diplomatie pétrolière et de coopération entre producteurs. Ce rôle assumé par l'Algérie en faveur de la stabilité du marché pétrolier vient d'être souligné encore une fois à l'occasion de la réunion ministérielle de l'Opep+, tenue au début de mois en cours par visiocon-



férence, regroupant les sept pays ayant procédé à des ajustements volontaires de leur production, et à laquelle a pris part le ministre d'Etat, ministre des Hydrocarbures, Mohamed Arkab. L'Algérie et six autres pays de l'Opep+ qui ont participé à cette réunion (l'Arabie saoudite, l'Irak, le Kazakhstan, le Koweït, Oman et la Russie) ont décidé de maintenir inchangé leur niveau global de production pour le mois de novembre, à la lumière des évolutions récentes du marché pétrolier international. A cette occasion, il a souligné que le respect rigoureux et durable des décisions collectives de cette alliance constitue un élément essentiel de la coopération entre les pays participants et contribue à soutenir la stabilité du marché pétrolier international". Partageant cette démarche de stabilisation des cours, l'Algérie

demeure un acteur clé dans les efforts de dialogue et de concertation entre les pays producteurs, en étant les initiateurs des différents accords scellés dans ce cadre. Un rôle particulièrement mis en avant par le président de la République, M. Abdelmadjid Tebboune, lors de sa dernière entrevue périodique avec des représentants de la presse nationale. Il a affirmé dans ce sillage que tous, y compris le secrétaire général de l'OPEP, attestent que l'Algérie est "un Etat responsable, à qui l'on ne peut reprocher aucune imprudence sur le marché pétrolier" et que "lorsqu'un consensus se dégage, l'Algérie y adhère afin de contribuer à atténuer l'impact des événements à l'origine des fluctuations du marché pétrolier mondial". Interrogé sur le passage des navires algériens par le détroit d'Ormuz, le président de la

République a indiqué que leur circulation était normale. L'Algérie "n'a de problème avec personne", a-t-il fait observer, avant de préciser que le passage de ces navires signifie que "nous partageons la vision des grandes puissances en matière de stabilité du marché pétrolier". En visite la semaine dernière à Alger à l'occasion de l'accord d'Alger, le secrétaire général de l'OPEP, M. Haitham Al Ghais, a mis en avant, la contribution centrale de l'Algérie à la stabilité du marché pétrolier mondial en citant notamment l'impact décisif de l'Accord d'Alger dans le rééquilibrage du marché après une longue période d'instabilité. M. Al Ghais a précisé que "l'Algérie a joué un rôle déterminant et historique qui restera dans les annales du secteur, notamment à travers l'Accord (adopté par l'Organisation

il y a dix ans) ayant permis un rééquilibrage des marchés pétroliers mondiaux après une longue période d'instabilité". Pour le SG de l'Opep, l'accord d'Alger qui a posé le "premier jalon" de ce qui allait devenir la Déclaration de coopération de l'OPEP+, est "un cas d'école historique de la diplomatie énergétique et pétrolière". Il a également affirmé que ce "modèle de succès sera enseigné, à l'avenir, dans les universités et les Instituts spécialisés dans les études énergétiques, car s'il est déjà difficile pour deux pays de parvenir à un accord, que dire alors du consensus trouvé par vingt-trois pays à l'époque". Cet Accord a marqué une étape charnière dans le processus de coopération pétrolière internationale, en inaugurant une nouvelle ère d'action commune entre l'OPEP et les pays producteurs non-membres et en ouvrant la voie à la création du cadre de coopération OPEP+, qui est aujourd'hui le "principal mécanisme de coordination au service de la stabilité du marché pétrolier mondial", a souligné M. Al Ghais. L'Algérie continue à contribuer de manière significative aux activités et décisions de l'alliance, prises à la lumière de l'évolution du marché pétrolier, de la situation de l'économie mondiale et des différentes mutations géopolitiques qui interagissent avec le marché du brut. Elle ne ménage pas ses efforts visant à promouvoir le dialogue entre les Etats et la coopération régulière et durable entre l'OPEP et les producteurs non-membres, à travers notamment sa présence permanente au sein des mécanismes de coordination de l'OPEP+, y compris ceux chargés du suivi de la mise en œuvre des engagements, de l'évaluation de l'évolution du marché et du groupe des pays participant aux ajustements volontaires de la production.

Hamza B.

AGRICULTURE

L'agroécologie, une voie pour préserver les écosystèmes montagneux



Les intervenants à un séminaire consacré à la transition agroécologique dans les zones montagneuses ont souligné, lundi à Alger, l'importance de cette approche pour préserver la biodiversité, régénérer les sols et promouvoir une agriculture durable, adaptée aux spécificités des terri-

toires. Organisé par le Centre de recherche en économie appliquée pour le développement (CREAD), à l'occasion de la clôture du projet européen NATAE (North african transition to agroecology), ce séminaire a mis en lumière les enjeux de la transition agroécologique en Afrique du Nord, notamment face

aux effets du changement climatique et à la raréfaction des ressources en eau. Les intervenants ont notamment insisté sur les bénéfices de cette approche en matière de protection de la biodiversité, de restauration des sols, d'atténuation des effets du changement climatique et de gestion durable des ressources naturelles. Intervenant à cette occasion, Mme Karima Boudedja, chercheuse au CREAD et responsable au projet NATAE au Living Lab de Tizi Ouzou, a souligné que la transition agroécologique ne saurait se limiter à l'introduction de nouvelles techniques agricoles, mais nécessite une prise en compte des réalités locales, des ressources disponibles ainsi que des connaissances, des pratiques et des attentes des populations concernées. Elle a également plaidé pour une approche participative, accompagnée d'un renforcement du soutien aux agriculteurs, relevant que certains d'entre eux adoptent déjà des pratiques agroécologiques et que des start-up commencent à investir ce

créneau. Mme Boudedja a, en outre, mis en avant l'intérêt des semences locales, citant les travaux d'universités et de centres de recherche spécialisés qui démontrent leur capacité d'adaptation aux effets du changement climatique, notamment en situation de stress hydrique, de hausse des températures et de propagation de maladies. De son côté, la sous-directrice de l'agriculture biologique et de la labellisation au ministère de l'Agriculture, du Développement rural et de la Pêche, Naima Bouras, a mis en avant les efforts engagés pour soutenir l'agriculture biologique et promouvoir les semences paysannes. Elle a précisé que les actions du ministère en faveur de l'agriculture biologique, des semences locales et des produits du terroir convergent vers les principes de l'agroécologie, ajoutant que ces derniers ont récemment été intégrés dans le cadre de la modification de la loi d'orientation agricole, afin de leur donner une assise réglementaire explicite.

"Nous défendons les démarches de l'agroécologie et nous veillons à les suivre afin qu'elles puissent se concrétiser et être menées à bien", a-t-elle affirmé. Pour sa part, Amel Bouzid, directrice de recherche et responsable de la division "Agriculture, territoire et environnement" au CREAD, a estimé que l'agroécologie ne pouvait être conçue selon un modèle uniforme ni imposée indistinctement, chaque territoire étant confronté à des défis climatiques et socio-économiques qui lui sont propres. Un film consacré à l'expérience du Living Lab de Tizi Ouzou a été projeté à cette occasion, illustrant une démarche territoriale mobilisant plusieurs acteurs autour de la transition agroécologique en milieu montagneux. Pour rappel, le projet NATAE (2022-2026), soutenu par l'Union européenne dans le cadre du programme Horizon Europe, vise à favoriser la transition agroécologique en Afrique du Nord.

R.N.

PATRIMOINE CULTUREL ET HISTORIQUE

La wilaya d'Alger participe au Dialogue mondial des maires en Chine

La wilaya d'Alger a pris part au Dialogue mondial des maires, qui se tient dans la ville chinoise de Luoyang, où elle a exposé son expérience en matière de préservation et de valorisation du patrimoine culturel et historique, ainsi que sa vision stratégique pour le développement et la modernisation de la capitale, a indiqué dimanche un communiqué des services de la wilaya.

La wali déléguée de la circonscription administrative de Draria, Nachida Belahouène, a participé, en tant que représentante du ministre, wali d'Alger, Mohamed Abdenour Rabehi, aux travaux du



Dialogue mondial des maires, organisé dans la ville de Luoyang, dans la province chinoise du Henan, du 9 au 11 octobre, sous le slogan: "Préserver l'héritage culturel des anciennes capitales historiques et l'apprentissage mutuel entre les civilisations urbaines", précise le communiqué.

Dans ce cadre, Mme Belahouène a mis en avant, dans son intervention au sein des ateliers thématiques, les efforts déployés pour préserver le patrimoine culturel matériel et immatériel, notamment le patrimoine de

la vieille ville de la Casbah, considérée comme l'un des monuments historiques et culturels majeurs de la capitale.

Elle a également exposé, à cette occasion, la vision stratégique pour le développement et la modernisation de la capitale, mettant en lumière ses objectifs, ses projets ainsi que les efforts continus déployés par les services de la wilaya pour les concrétiser sur le terrain, notamment à travers le "Plan Blanc" et les projets qu'il englobe visant à développer la capitale et améliorer ses espaces urbains.

Cette participation s'inscrit dans le cadre de "la relance de l'accord de jumelage unissant la wilaya d'Alger à la province chinoise du Henan, du renforcement de la coopération décentralisée et du développement des partenariats internationaux dans les domaines de la gestion, de la modernisation et de la planification urbaine, permettant ainsi d'échanger les expériences et les expertises et de bénéficier des bonnes pratiques, en soutien au processus de développement durable", conclut le communiqué.

SKIKDA

Réhabilitation des Arcades et du centre historique

Avec un budget complémentaire de plus de 1,8 milliards de dinars, Skikda relance le chantier emblématique de réhabilitation des Arcades et du centre historique. Après 3 années de travaux complexes et de ralentissements, le chantier emblématique de l'avenue Didouche-Mourad s'apprête à tourner une page décisive. Grâce à une enveloppe complémentaire de 185 milliards de centimes, la capitale du 20-Août entreprend de redonner vie à son centre historique tout en préservant la mémoire architecturale de l'ancienne Rusicade. Ainsi et au cœur de Skikda, le projet de réhabilitation du tissu bâti ancien, communément appelé « Les Arcades », aborde désormais sa phase de matérialisation décisive. Longtemps suspendue aux contraintes techniques liées à la vétusté des immeubles et à la complexité des interventions en milieu occupé, cette opération patrimoniale majeure entend restituer à la ville son identité architecturale et son attractivité de premier plan. Le bâti de l'avenue Didouche-Mourad, véritable

colonne vertébrale du centre-ville historique menaçait de tomber sous l'effet combiné de l'usure du temps, des intempéries et du manque chronique d'entretien. Ce qui impose donc une prise en charge d'urgence.

Pour débloquer et engager la restauration des bâtiments restants, une rallonge budgétaire substantielle de 185 milliards de centimes (soit 1,832 milliard de dinars) vient d'être allouée.

Une bouffée d'oxygène financière qui traduit la volonté commune du secteur de l'Habitat et des autorités de la wilaya de mener ce dossier à son terme, en accordant un intérêt tout particulier à la préservation du paysage urbain.

Le périmètre global de cette vaste campagne englobe pas moins de 127 immeubles, totalisant 604 logements et 508 locaux commerciaux.

Amorcé à la fin de l'année 2023, le programme initial avait vu le lancement d'une première tranche ciblant 25 édifices (52 logements et 32 commerces), immédiatement suivie par un second lot de 138 logements et 53 commerces. À ce jour, les

opérations déjà concrétisées sur le terrain couvrent 102 bâtisses regroupant 414 logements et 423 espaces d'activités. Faisant le point sur l'état d'avancement à l'occasion de la Journée arabe de l'habitat, le Directeur général de l'OPGI de la wilaya de Skikda, Dradj Safah, a apporté des éclairages sur la suite des opérations. La feuille de route actualisée prévoit l'achèvement prioritaire d'une tranche de 27 immeubles, abritant 156 logements et 60 locaux. Sur le plan technique, l'intervention ne se limite pas à un simple ravalement de surface. Les équipes spécialisées s'attellent à la consolidation des fondations, au renforcement des colonnes et des arcades, à la réfection étanche des toitures, mais également au traitement minutieux des façades et à la modernisation de l'éclairage public.

LANCEMENT DE L'ULTIME ÉTAPE

Quant à l'ultime étape du projet, les procédures administratives et d'évaluation des offres, consécutives à la clôture du cahier des charges fin septembre

2026, touchent à leur fin. Elle concerne une tranche importante constituée de 18 lots englobant 100 édifices (448 logements et 290 commerces). L'installation des entreprises et le démarrage effectif du chantier sont programmés au cours du dernier trimestre de l'année en cours. Au-delà de la prouesse technique et du coût financier, ce vaste chantier soulève un enjeu crucial : réconcilier la modernité d'une agglomération en mutation avec la sauvegarde de son patrimoine identitaire. En redonnant une seconde vie à ces immeubles de caractère, les responsables locaux ambitionnent de restructurer le commerce de centre-ville tout en offrant aux résidents un cadre de vie sécurisé et décent. Néanmoins, la réussite d'une telle entreprise d'urbanisme restera tributaire de l'adhésion des citoyens et des occupants. Pour le responsable de l'OPGI, la compréhension du civisme urbain et la patience des riverains demeurent le garant indispensable pour franchir les dernières contraintes du terrain et permettre aux Arcades de retrouver leur splendeur d'antan.

TIPASA : 103 listes pour les APC et 7 pour l'APW

La délégation de wilaya de l'Autorité nationale indépendante des élections (ANIE) à Tipasa a enregistré le dépôt de 103 listes de candidatures aux élections des Assemblées populaires communales (APC) et de 7 listes pour l'Assemblée populaire de wilaya (APW), en prévision du scrutin local du 28 novembre prochain.

Dans le détail, les candidatures aux APC sont portées par dix formations politiques, auxquelles s'ajoute une liste indépendante.

Pour l'APW, les sept listes déposées émanent de sept partis politiques distincts. Une commission spécialisée a été installée, pour examiner les dossiers et vérifier leur conformité aux conditions légales et réglementaires. Cette opération porte à la fois sur les listes dans leur ensemble et sur la situation individuelle de chaque candidat.

Les services compétents sont ainsi appelés à vérifier les pièces constitutives des dossiers et le respect des conditions requises pour participer à cette échéance électorale.

À l'issue de cette procédure, plusieurs décisions peuvent être prononcées selon la situation des candidatures, à savoir l'acceptation de la liste dans son intégralité, le rejet de certains candidats avec possibilité de remplacement dans les conditions prévues par la loi ou le rejet de la liste lorsque les exigences réglementaires ne sont pas satisfaites.

Les décisions de rejet doivent être motivées, permettant aux personnes concernées de prendre connaissance des motifs retenus et, le cas échéant, d'exercer leur droit de recours devant les juridictions administratives compétentes, conformément aux procédures en vigueur.

Parallèlement à cette étape du processus électoral, la révision exceptionnelle des listes électorales menée à travers les 28 communes de la wilaya a permis de porter le corps électoral de Tipasa à plus de 460.000 inscrits, contre environ 450.000 auparavant.

Cette évolution résulte de l'actualisation du fichier électoral, notamment à travers l'inscription de nouveaux électeurs et la radiation des personnes concernées conformément aux dispositions réglementaires. S'agissant de l'Assemblée populaire de wilaya, 43 sièges sont à pourvoir à Tipasa.

La répartition des candidatures entre les différentes formations politiques donne, ainsi, lieu à une compétition qui se précisera au terme de l'examen des dossiers déposés.

A noter que la prochaine étape sera marquée par la notification des décisions relatives à la recevabilité des candidatures et, éventuellement, par le traitement des recours introduits dans les délais légaux.

Ces procédures permettront d'arrêter les listes définitives des candidats admis à participer au scrutin, avant la poursuite des préparatifs organisationnels des élections locales du 28 novembre prochain.

S'APPRÊTANT À COMMETTRE DES ACTES DE SABOTAGE SUR LE TERRITOIRE NATIONAL

Un réseau criminel international marocain démantelé

Les services de la Sûreté nationale ont démantelé un réseau criminel international marocain dont les membres activaient sur le territoire national, et procédé à l'arrestation de 61 individus de nationalité marocaine qui s'apprêtaient à commettre des actes de sabotage portant atteinte à la sécurité et à l'ordre publics dans le pays, a indiqué un communiqué de la Direction générale de la Sûreté nationale (DGSN).

"Les premières investigations ont révélé que les membres de ce réseau criminel organisé hautement dangereux planifiaient des actes de sabotage, les éléments du service de wilaya de la police judiciaire de la Sûreté de wilaya d'Oran ayant réussi, au début du mois d'octobre, à déjouer le plan criminel, procédant à l'arrestation de 61 Marocains, dont un ancien militaire de l'armée marocaine", précise la même source. Les suspects "ont pénétré sur le territoire national après avoir transité par l'aéroport international de Tunis, en empruntant des sentiers montagneux escarpés et des chemins forestiers isolés dans la région d'El Kala, dans la wilaya d'El Tarf, limitrophe de la frontière tunisienne, avant de se rendre par voie terrestre dans la wilaya d'Oran, pour mettre à exécution leurs actes de sabotage", ajoute le communiqué. Cette opération, menée sous la supervision du parquet territorialement compétent, a également permis "la saisie et la



recupération de passeports marocains ainsi que de sommes d'argent en dirhams marocains et en euros", précise la même source, ajoutant

que "les mis en cause ont été présentés devant le procureur de la République près le Pôle pénal spécialisé d'Oran".

LIBYE :

Ce que prévoit l'accord entre la Banque centrale et le FMI

La Banque centrale Libyenne a annoncé que son gouverneur Naji Mohamed Issa, a entamé, ce lundi, une série de rencontres et de réunions officielles en marge de sa participation aux assemblées annuelles du Fonds monétaire international (FMI) et de la Banque mondiale, organisées à Bangkok, en Thaïlande. Il s'est entretenu avec Kenji Okamura, directeur général adjoint du FMI, en présence de plusieurs hauts responsables du FMI et de membres de la délégation accompagnant le gouverneur.

LES DÉFIS ÉCONOMIQUES ET FINANCIERS AU CŒUR DES DISCUSSIONS

La rencontre a porté sur les dernières évolutions de la situation économique et financière en Libye, ainsi que sur les défis auxquels fait face l'économie nationale. Les discussions ont également permis de passer en revue les efforts déployés par la Banque centrale de Libye pour préserver la stabilité monétaire et financière, renforcer la soutenabilité des finances publiques et maintenir un équilibre entre la préservation des réserves de change et la stabilité du taux de change de la monnaie nationale. Les deux parties ont également évoqué les initiatives visant à soutenir les réformes économiques, en coordination avec les institutions concernées.

RENFORCEMENT DE LA COOPÉRATION AVEC LE FMI

Selon la Banque centrale libyenne, les discussions ont également porté sur les perspectives de renforcement de la coopération et du partenariat avec le FMI, notamment à travers le recours à son expertise, à ses programmes d'assistance technique et à ses dispositifs de renforcement des capacités. Cette coopération vise à accompagner les efforts de la Banque centrale de Libye dans le développement du secteur bancaire, la modernisation des systèmes de paiement, la promotion de l'inclusion financière et l'amélioration des instruments de politique monétaire et de supervision bancaire, dans un contexte marqué par la persistance des divisions institutionnelles et financières. "De son côté, Kenji Okamura a salué les efforts exceptionnels que continue de déployer le gouverneur de la Banque centrale pour engager des réformes économiques, malgré les difficultés persistantes auxquelles l'institution est confrontée et qui entravent la mise en œuvre de ses projets de réforme", lit-on dans un communiqué de la Banque centrale libyenne. Le gouverneur a, pour sa part, souligné l'importance de maintenir une coordination et des consultations régulières

avec le FMI, afin de soutenir les initiatives destinées à assurer la stabilité économique et financière, à renforcer la confiance dans l'économie libyenne et à créer les conditions favorables à une croissance économique durable.

PLUSIEURS PROGRAMMES DE FORMATION ET D'ASSISTANCE TECHNIQUE PRÉVUS

À l'issue de cette rencontre, les deux parties sont convenues de lancer, au cours du quatrième trimestre de l'année en cours, un ensemble de programmes de formation et d'assistance technique destinés aux cadres de la Banque centrale de Libye. Ces programmes porteront notamment sur l'élaboration des statistiques monétaires ; l'établissement de la balance des paiements et la gestion des réserves en devises ; le renforcement de la stabilité financière, la réalisation d'une autoévaluation dans le cadre de la mise en œuvre du Code de transparence des banques centrales (CBT), à partir de ce mois-ci, accompagnée d'une formation intensive destinée à l'équipe spécialisée ; le développement

d'une supervision bancaire fondée sur les risques. Il a également été convenu de procéder à une révision de plusieurs textes législatifs par des experts spécialisés, notamment la loi relative à la lutte contre le blanchiment d'argent et le financement du terrorisme, ainsi que la version actualisée de la loi bancaire.

UNE SÉRIE DE RENCONTRES AVEC LES INSTITUTIONS FINANCIÈRES INTERNATIONALES

Cette rencontre marque le début d'une série d'entretiens bilatéraux que le gouverneur de la Banque centrale de Libye doit tenir avec de hauts responsables du FMI et de la Banque mondiale, des gouverneurs de banques centrales ainsi que des représentants d'institutions financières internationales.

Ces échanges visent à examiner les questions d'intérêt commun et à renforcer les relations de coopération financière et bancaire à l'échelle internationale.

PHOSPHATE :

La Tunisie ambitionne une production de 10 millions de tonnes par an

La Tunisie ambitionne de relancer sa production de phosphate afin de retrouver ses niveaux historiques, avec un objectif d'environ 10 millions de tonnes par an. C'est ce qu'a annoncé le ministre de l'Équipement et de l'Habitat, chargé de la gestion des affaires du ministère de l'Industrie, des Mines et de l'Énergie, Salah Zouari. Dans une interview accordée à la plateforme spécialisée Attaqa, basée à Washington, le ministre a affirmé que le rétablissement du rythme de production du phosphate constitue l'une des principales priorités de la Tunisie dans le secteur minier.

RÉHABILITER LES INSTALLATIONS POUR RELANCER LA PRODUCTION

Selon Salah Zouari, la Tunisie dispose déjà d'installations industrielles dédiées à la production de phosphate. Les autorités travaillent actuellement à leur réhabilitation et à l'amélioration de leurs performances afin de renforcer les capacités nationales de production. L'objectif est de permettre au secteur phosphatier de retrouver progressivement ses anciens niveaux d'activité et d'atteindre à nouveau une production annuelle d'environ 10 millions de tonnes.

TRANSFORMER 60 À 70 % DU PHOSPHATE EXTRAIT

Au-delà de l'extraction, les autorités tunisiennes entendent également développer davantage les activités de transformation du phosphate, notamment pour la fabrication d'engrais. « Il ne s'agit pas uniquement de produire du phosphate. Nous travaillons également à sa transformation en engrais, qui constituent un pilier essentiel de cette industrie », a expliqué le ministre. Salah Zouari a précisé que les efforts portent également sur la modernisation et le développement des usines existantes. L'ambition affichée est de parvenir, dans un avenir proche, à transformer entre 60 % et 70 % du phosphate extrait en produits dérivés, afin de renforcer les activités industrielles liées à cette ressource. Cette orientation repose ainsi sur deux objectifs complémentaires : retrouver un niveau élevé de production de phosphate brut et développer les capacités nationales de transformation. Le ministre n'a toutefois pas précisé de calendrier détaillé pour atteindre ces objectifs de production et de transformation.

LE GROUPE DES PAYS D'AMÉRIQUE LATINE ET DES CARAÏBES (CELAC)

Déclaration pour le soutien au peuple sahraoui

La CELAC réitère son soutien au droit du peuple sahraoui à l'autodétermination conformément aux résolutions pertinentes de l'ONU. Cette position a été exprimée dans une déclaration prononcée par le représentant de l'Uruguay au nom du Groupe des pays d'Amérique latine et des Caraïbes (CELAC), rapporte, dimanche, l'agence de presse sahraouie SPS. La même source ajoute que le représentant de l'Uruguay a affirmé son ferme appui aux efforts du secrétaire général des Nations unies et de son envoyé personnel visant à parvenir à une solution politique juste, durable et mutuellement acceptable, permettant au peuple sahraoui d'exercer son droit à l'autodétermination. Le porte-parole a, en outre, réaffirmé, d'après SPS, l'attachement de la CELAC à toutes les résolutions adoptées par l'Assemblée générale et le Conseil de sécurité des Nations unies concernant la question du Sahara occidental, y compris la résolution 89/80 de l'Assemblée générale, adoptée par consensus. Il a insisté sur la nécessité pour la solution recherchée d'être conforme aux principes et aux objectifs de la Charte des Nations unies et à la résolution 1514 (XV) de l'Assemblée générale relative à l'octroi de l'indépendance aux pays et aux peuples colonisés, ainsi qu'aux autres résolutions pertinentes.

MAURITANIE : Remaniement ministériel

Le président mauritanien, Mohamed Ould Cheikh El Ghazouani, a reconduit le Premier ministre Mokhtar Ould Diay à la tête d'un nouveau gouvernement composé de 29 membres, a rapporté l'APS. Cette reconduction intervient après la démission formelle du précédent cabinet, intervenue lors d'une audience accordée au chef du gouvernement au palais présidentiel. Ainsi, outre le Premier ministre, la nouvelle équipe gouvernementale annoncée au palais présidentiel à Nouakchott par la ministre secrétaire générale de la présidence de la République, Aissata Ba Yahya, enregistre d'importants changements de titulaires dans plusieurs portefeuilles stratégiques, notamment la Défense, où Ba Ousmane succède à Hanana Ould Sidi, ainsi que l'Intérieur, désormais confié à El Moctar Ould Ahmed Bouceif.

D'autres ministères clés connaissent également un renouvellement, à l'image de la Santé, de l'Énergie, des Affaires économiques, de l'Agriculture et de la Pêche.

À l'inverse, Mohamed Salem Ould Merzoug conserve son poste aux Affaires étrangères, tout comme Mohamed Ould Soueidatt à la Justice.

Selon la présidence, cet exécutif aura pour priorités la poursuite du programme présidentiel, le renforcement de la protection sociale en faveur des ménages vulnérables et l'accélération du développement des régions de l'intérieur du pays. Mokhtar Ould Diay avait été initialement nommé Premier ministre le 2 août 2024.

LE SAFRAN " ZA'AFRAN " :

L'or rouge, la plante mythique en quête de valorisation en Algérie

Mohamed KHIATI (*).

Le Safran " Za'afan ", la plante mystérieuse à production onéreuse et à forte plus-value commerciale peut constituer un atout indéniable dans l'économie agricole et contribuer pleinement à la promotion économique et sociale dans les zones rurales. La plante légendaire qui existe depuis des millénaires à vertus spectaculaires pourrait faire l'objet de développement et d'extension en Algérie, dans le cadre de l'agriculture familiale notamment.

" De l'histoire du Safran :
Le safran a accompagné l'histoire des Hommes. Il fut pendant de nombreux siècles l'épice la plus prisée à travers le monde conte tenu de ses nombreuses vertus. Il est originaire du Moyen-Orient, dit-on, dans les annales d'histoire. Mais cependant, il a été cultivé pour la première fois dans les provinces grecques, il y a plus de 3500 ans. Cette plante mystérieuse serait originaire d'après certaines d'autres sources historiques, de la crête ou du Cachemire. Elle a été introduite en Gaule par les Phéniciens et Ben Kanaan, puis

tard par les croisés au retour de la Palestine. Les médecins des Pharaons la préconisèrent déjà pour tous les maux d'estomac. Son histoire est assez lointaine dans le temps, puisque le Safran était déjà utilisé dans la Grèce antique comme une teinture de palais. Le mot safran, dans la sémantique, tire son origine du latin safranum, aussi ancêtre du portugais açafrao, de l'italien zafferano et de l'espagnol azafran. Le Safranum vient aussi du mot arabe asfar " jaune ", via la paronymie avec le mot zaafaran : le nom de l'épice. Selon d'autres sources, s'appuyant sur la présence de cultures de safran sur le plateau iranien, safranum viendrait alors du persan Zarparan, zar signifie "or" et par " plume ", ou " stigmaté ". L'appellation safran vient également de l'arabo-persan "za'faran". Les Arabes semblent longtemps dominer le commerce des épices. Les sources arabo islamiques sont diverses et très anciennes, à ce sujet de telle sorte qu'Ibn Al-Awwam (fin du 12ème, consacra un long chapitre à la culture du safran en Andalousie, dans son livre Kitab El Filaha (1). Alors que ses utilisations et ses bienfaits sur la santé furent décrits par Ibn-Al-Bitar (1240-1248) qui, à son époque, reconnaît déjà l'existence de nombreuses variétés de Safran. Le premier type est celui de Froqos, puis Olimes et Bloqiya et ce, en relation aux lieux de la culture.

L'on pense par ailleurs que l'Algérie (le Magreb central) a dû connaître cette culture au moyen âge, compte tenu de sa proximité de l'Andalousie comme le cas de la région de Tlemcen et probablement à

Bejaïa. Cependant, Abou Obeyda Al Bikri, le (1040-1094), dans sa Rihla (Voyage) souligna avoir déjà vu la culture du Safran, appelé l'or rouge, à Tébessa. Cependant, et plus tard, lors de l'époque coloniale, des expérimentations à échelle réduite ont été entreprises au Jardin d'Essai d'El Hamma depuis 1920, pour le préconiser comme culture à caractère familial, mais compte tenu du contexte de l'heure, elles n'ont pas abouti. Après l'indépendance la généralisation des autres produits comme adulérant a poussé les algériens à créer des qualificatifs pour distinction le véritable safran du faux. Le vrai est nommé Za'fran Ch'ra et Za'fran El-Hor. Le carthame est souvent proposé comme un faux Safran.

" De la botanique et de l'agrotechnie du Safran

Le safran, sur le plan botanique relève de l'espèce *Crocus sativus* L., de la famille des Iridacées. C'est une plante bulbeuse à floraison automnale. Le bulbe est arrondi en haut et aplati vers le bas. Il est protégé par une pellicule de fibres de diamètre variable entre 2 à 5 cm. La fleur comporte 6 pétales violets, trois étamines jaune d'or et un pistil rouge. C'est ce fameux pistil composé de trois stigmates (filaments) qui, une fois séché, donne l'épice du Safran.

De point de vue exigences climatiques, le safran, est une culture herbacée d'altitude qui végète dans des conditions variant entre 650 et 1200 mètres. C'est une plante rustique compte tenu de sa morphologie et sa physiologie. Elle supporte des conditions climatiques très

sévères et peut résister à des températures de -15 degrés à plus 40 degrés celcius, pourvu qu'elles ne coïncident pas avec les stades phénologiques sensibles de la plante. Quant aux exigences édaphiques, c'est-à-dire celles du sol, les études affirment l'adaptation de la culture à tout type de sols pourvu qu'ils soient profonds et bien drainants. Ceux à texture élevée en argile ou ceux à texture très légère ne conviennent pas à la culture du Safran. La culture peut, néanmoins, tolérer des sols à tenure relativement élevées en calcaire (parfois supérieurs à 20%). Le safran est indifférent au Ph du sol. Il se comporte aussi bien dans des sols acides que dans des sols basiques. Les besoins en eau de la plante, bien qu'ils soient relativement moyens (600 à 700 mm/an), les apports en eau doivent être bien repartis le long du cycle végétatif de la plante. En plantation, le cycle végétatif du Safran comprend deux étapes. La première est qualifiée d'active sur le plan métabolique qui s'étale du mois d'Août à Avril. Elle correspond à l'enracinement, la poussée, la foliation et la floraison. La seconde est celle du repos végétatif, correspondant à la latence et à la maturité (de Mai à Juillet). Vers le début du mois d'août, sont pratiqués, en agrotechnie, les travaux de désherbage de la parcelle, avant de déterrer et de séparer les bulbes. Ainsi, les petits bulbes iront à la pépinière et les gros pour la plantation. Les techniques culturales selon les professionnels consistent en un travail du sol permettant la préparation du lit de semence avec un épandage de fumier ovins surtout,

soit une tonne pour 100 m2 et ce, deux mois avant la plantation. Il s'agit alors d'effectuer un défonçage à la charrue de profondeur 30cm avec épandage d'engrais de fond phosphaté et de la bouillie bordelaise (500g/100 m2), suivi d'un hersage croisé pour ameublir le sol et procéder enfin, au façonnage des planches. La date de semis se situe généralement en fin Aout- début septembre, en Algérie. Pour la conduite annuelle, on utilise de 50 à 70 bulbes par m2 (500.000 à 70.000/ ha), pour avoir une production conséquente de fleurs et de bulbes, pour la seconde génération. Dans le fond de la tranchée (sillon), les bulbes sont distants de 15 cm sur le rang et 25 cm entre lignes. En pratique, il est nécessaire de laisser des allées pour faciliter le passage, l'entretien et la cueillette, tous les 4 rangs, font remarquer les professionnels, au passage. La récolte du safran se fait généralement au mois de novembre. On commence par la cueillette des fleurs et ensuite récupérer les pistils rouges, une pratique connue sous le nom de " émondage ". Après l'extraction des pistils vient l'étape la plus délicate, c'est celle du séchage.

" Des vertus du safran.

Les vertus du safran sont plurielles. Dans la gastronomie, c'est dans les " plats de poisson " qu'on l'utilise assez fréquemment. On le trouve dans les paelas, la bouillabaisse, dans les tajines et dans le risotto à l'italienne...On l'apprécie aussi dans les préparations sucrées tels que les desserts safranés ou les crèmes brûlées au safran.

Suite en page 9



Suite de la page 8

Il peut également être sous forme de sirop en cocktails ou dans nappages de pâtisseries (babas au rhum). Il est utilisé aussi dans les applications médicales.

Hippocrate le préconisait dans les dyspepsies et les douleurs dentaires. Pour les orientaux contemporains, il apporte la sagesse et la gaieté et a été pour longtemps utilisé pour soigner les cas d'hystérie en association avec d'autres remèdes, dit-on.

Enfin, c'est un bon régulateur de la circulation sanguine et soulagerait les douleurs menstruelles et serait un aphrodisiaque pour les femmes. A l'heure actuelle, le *Crocus sativus* est prescrit en homéopathie dans tous les troubles circulatoires chez la femme. Le safran est caractérisé par un goût amer et un parfum proche de l'iodoforme ou du foin, causés par la picrocrocine et le safranal. Il contient également un caroténoïde, la crocine, qui donne une couleur jaunâtre-or aux plats contenant du safran. Il est alors un puissant colorant qui a été longtemps employé dans des confiseries et des gâteaux. Une part de safran suffit à colorer 100.000 parts d'eau. Au moyen âge, les moines utilisaient une colle à base de blancs d'œufs dorée au safran pour enluminer les manuscrits. Dans l'Antiquité, les Grecs et les Chinois en ont fait un colorant royal. Aujourd'hui, L'Iran, le Pakistan et l'Inde sont les plus grands producteurs du Safran dans le monde. En Méditerranée, trois pays détiennent le record du meilleur rendement soit l'Espagne, l'Italie et la Grèce.

" Les expériences réussies de la culture du Safran, en Algérie

Tout d'abord, convient-il de dire que ce n'est que cette dernière décennie qu'on s'est lancé crescendo dans la culture du safranier et qui commence à prendre extension, progressive et à petits pas, auprès nombre d'agriculteurs. Les premières expériences réussies ont été entamées à Constantine en 2010 par la famille (Aknouche) précisément dans la commune de Benbadis (zone d'El Haria), à 40



km du chef-lieu de la wilaya, avec la culture de petites parcelles. Aujourd'hui, on s'attèle à promouvoir inexorablement la culture du safran, en espérant qu'elle connaisse un regain d'intérêt, en Algérie.

Par ailleurs et sur le plan institutionnel, l'Institut national de la recherche forestière (INRF), a déjà entrepris des essais sur la culture à Khenchela, sur la base d'un projet de recherche/développement entrepris de 2010 à 2012, avec le CRDI (Centre de recherches pour le développement international), intitulé : "Expérimentation participative et adaptative de modèles de gestion des ressources forestières dans la chaîne montagnaise de l'Atlas du Maghreb", lequel projet avait pour but de diversifier les activités en zones rurales. L'une de ces activités portait sur l'intérêt de l'introduction de la culture du safran comme alternative à plus value économique.

L'essai a été mené à Lmsara, à Bouhamama (Khenchela), chez M. Rouibi Abdellah, en l'occurrence qui avec l'appui de l'INRF a obtenu de résultats spectaculaires quant à la production du Safran. Depuis, M. Rouibi s'est lancé dans la culture avec toutefois de petites quantités de bulbes semées pour arriver en 2017, à planter quelques 25 quintaux d'où découle une progression de la surface cultivée. D'autres agriculteurs de la région ont également procédé à la culture telle les frères Lahmari, à Chelia ou ceux de la bande de Lahzamet située entre Batna et Biskra.

Alors que les safranières ont été étendues à Tissemsilt, là où M. Chouikh Lakhdar, Président de l'Association de développement de l'agriculture de montagne (ADAM), avec la collaboration d'un horticulteur de la zone a lancé, il y'a quelques années déjà des essais sur la culture, à Hamadia, à l'Est de la

wilaya. Adaptée au climat semi-aride de la région, avec une terre calcaire et sablonneuse, la culture est prometteuse dans cette zone qui convient à la culture, dit-on.

Ainsi, la culture, introduite ou réintroduite, selon l'histoire, prend de l'intérêt, à travers de nombreux endroits y compris Tlemcen, Tizi-ouzou, Sétif ou Ghardaia ou d'autres zones encore. Cependant, même si on n'a pas une idée globale sur les superficies cultivées en safran et de sa production, en Algérie et qui pourraient être évaluées à quelques dizaines d'hectares, il n'en demeure pas moins que sur le plan économique, sa culture est très rentable sur le plan économique et social d'autant qu'il existe des opportunités de son exportation.

A ce sujet, il est affirmé qu'un kilogramme de safran coûte entre 30.000 et 40.000 euros. Ce qui fait de lui incontestablement le produit le plus

cher au monde. En Algérie, le kilogramme coûte en moyenne, selon la variété 4,5 millions de DA et pouvant atteindre 6 millions de dinars (le gramme est à vendu à 4.500 DA), nous dit-on.

La culture du safran peut alors rapporter gros aux exploitants. Elle pourrait être pourvoyeuse de revenus et de richesses dans le monde rural notamment dans le cadre de l'agriculture familiale, à travers l'usage des petites parcelles incultes. Sa rentabilité est excellente, tant au niveau économique que social. Des pays ont bâti leur économie rurale sur des plantes du terroir et le safran appelé "or rouge", n'est pas du reste. La production du safran à fort potentiel commercial peut constituer un atout à l'économie rurale en particulier et l'économie nationale, en général. Y penser, c'est déjà agir.

Mohamed KHIATI (*)
Expert Agronome
postuniversitaire
Khiam61@yahoo.fr

Bibliographie :

1. Ibn al-'Awwam (fin du XIIème). Culture de bulbes du Safran (*Crocus sativus* L.) dans les terrains arrosés et dans ceux qui ne le sont point, Art.4. Livre de l'Agriculture (Kitab Al-Filaha). Traduction de J.-J. Clément-Mullet 2000. Ed. Actes Sud /Sindbad, 2000. 604-606.

2. Ibn al Baytar. Al Kitab al-Jamia li-mufradat al-adwiya wa-l-aghdhiya. Institute for the history of Arabic-Islamic Sciences at the Johann Wolfgang Goethe University. 1996.

3. Khemici M., Gadiri N., Hamani M., Rouibi A. 2014. Introduction de la culture du safran (*Crocus sativus* L.) dans la région des Aurès - Premiers résultats et perspectives. La Forêt Algérienne, n° 9.



OMAR BOUAZOUNI, ÉCONOMISTE STATISTICIEN À HORIZONS

«L'équilibre régional doit laisser place à la notion d'équité géographique des territoires »

Omar Bouazouni, économiste statisticien, indique que « l'équilibre régional doit laisser place à la notion d'équité géographique des territoires ».

À l'approche des élections locales, la question du développement régional est placée au-devant de la scène. Dans cet entretien, l'économiste statisticien Omar Bouazouni met l'accent sur les attentes de la population locale vis-à-vis des prochains élus, tout en mettant en évidence la compétitivité des territoires et l'impératif de mettre en place des mesures d'adaptation aux changements climatiques.

À l'approche des élections locales, quelles sont, selon vous, les principales priorités à inscrire au cœur des programmes des futures Assemblées locales pour accélérer le développement des territoires ?

Il est de coutume de voir les territoires des communes connaître une animation assez particulière à l'approche des élections locales. Cet état de fait montre les attentes des citoyens concernant le territoire immédiat dans lequel ils évoluent et aussi leurs espoirs quant à ce que ce dernier leur apporte comme aménités et avantages. Ce fait est naturel, les élections ayant pour objectif de traduire un ensemble d'idéaux partagés par la communauté. Maintenant, parler de priorités, je pense que cette notion ne peut pas trouver, a priori, son ancrage dans un milieu physique. Il faut parler de programmes de continuité pour éviter des cassures et des ruptures répétées à chaque cycle électoral.

Pour ce faire, il faut mettre en avant la notion de dogmes avant d'arriver aux actions pour les prioriser. Le 1^{er} dogme est d'arriver à faire émerger un territoire qui offre et qui reçoit, pour éviter la notion de prédation. Le 2^e dogme est de construire un territoire qui construit et qui produit, pour faire rayonner tant en interne qu'en externe et faire vivre et sentir les fruits de la croissance aux citoyens.

Le 3^e dogme est de construire un territoire qui anime, nourrit et entretient durablement la vie sociale et culturelle, afin de renforcer la citoyenneté, de consolider le sentiment d'appartenance et d'éviter les syndromes d'oubli, de désaffiliation et de refus d'appartenir au territoire.

En un mot, les élections locales ont pour objectif de rendre les attentes des citoyens et leurs potentialités comme des intrants d'une matrice de coordination pour une meilleure harmonie de la vie territoriale immédiate.

La question de l'attractivité des collectivités locales destinée à encourager l'investissement et la création d'emplois se pose toujours...

L'attractivité est un mot cher à la science physique, car il renvoie à la notion qu'un grand corps attire un petit corps de faible poids ou volume. Ceci étant dit, en économie géographique, la notion d'attractivité renvoie plus à des notions d'intérêt, de prix, de coût et d'opportunités réelles. Renforcer l'attractivité des territoires commence en premier lieu par la communication territoriale, car on n'a jamais vu un maire ou une Assemblée communale inscrire une publicité pour attirer les investissements et les animateurs économiques et/ou socio-culturels dans le territoire.

Actuellement, seul le temps arrive à créer l'attractivité quand elle est réussie ou, a contrario, la répulsivité quand on parle d'échec. Aussi, par la spécialisation territoriale. Un territoire doit avoir une identité, un cachet, une charte socioéconomique. Cet ADN territorial doit arriver à une spécialisation, que ce soit par les avantages naturels qui, malgré leurs potentialités, ont montré des ralentissements de croissance, ou, comme le veut la nouvelle politique de l'État depuis 2019, un territoire et une économie fondés sur la connaissance, qui organisent les capacités des hommes et des femmes à créer des biens et des services en dehors des avantages naturels existants. La réduction des disparités entre les différentes régions demeure un enjeu majeur.

Quels leviers peuvent être mobilisés pour parvenir à un développement territorial plus équilibré ?

Les disparités territoriales ont été longtemps observées sans agir et, depuis le début des années 2000, le Schéma national d'aménagement du territoire a fixé le cap vers un rééquilibrage et la volonté de rompre avec les

territoires oubliés ou vidés de leur intérêt. Il recentre la politique de développement loin du littoral, d'une part pour rompre avec la logique coloniale (colonie-métropole, l'axe sur le Nord) et, d'autre part, pour amarrer tous les territoires au développement du pays. Le SNAT a donné lieu aux schémas régionaux-SRAT et même à des schémas sectoriels. Maintenant, la notion de territoire équilibré risque de se mettre en porte-à-faux avec le reste de son environnement. À mon avis, l'équilibre, qui est une notion d'égalité, doit laisser place à la notion d'équité géographique des territoires. Il faut arriver à donner la chance à tous les territoires de faire émerger leurs potentialités. On a vu d'ailleurs comment l'État est venu au secours des zones dites d'ombre pour rompre avec la trappe de pauvreté territoriale ; viennent par la suite les wilayas de Khenchela et de Tissemsilt, par des programmes spécifiques de développement.

Quid de la gouvernance ?

Maintenant que les notions d'égalité et d'équité cohabitent, le levier principal pour une équité territoriale est la mise en place d'une gouvernance capable de faire émerger, entretenir et évoluer la chaîne de valeur économique du territoire, et ce, sans créer une discontinuité dans le territoire voisin ou mitoyen.

Sans ça, on risque de tomber dans une notion de croissance paupérisante des territoires, c'est-à-dire qu'une croissance d'un territoire se fait au détriment de l'autre, tout en le condamnant à la régression et à la décroissance.

Dans quelle mesure le développement local doit-il davantage s'appuyer sur les vocations propres à chaque région pour favoriser un aménagement territorial équilibré ?

C'est une erreur de considérer que les vocations propres à chaque région sont un déterminant de la territorialité. Le meilleur

facteur est l'humain. «Il n'y a richesse ni force que d'hommes», dicit Jean Bodin, grand penseur et économiste du XVI^e siècle. Il faut rendre le savoir, la formation et la connaissance comme étant les maîtres-mots du développement durable des territoires.

Au-delà de l'échéance électorale, quelles réformes seraient nécessaires pour faire des collectivités locales de véritables acteurs du développement économique et social ?

À mon avis, la meilleure réforme est celle de la fiscalité. Elle doit toucher quatre niveaux. D'abord, la fiscalité liée à la production. C'est celle qui est connue de tous, à savoir IBS, TAP et autres taxes liées à la production. Celles-ci doivent avoir un régime proportionnel à la vitesse de croissance et de développement du territoire. Même si ce principe existe actuellement, la classification des territoires par une décision ministérielle désavantage, parfois par erreur, beaucoup de territoires.

Techniquement, l'État central fixe le niveau requis et les territoires ajustent les taux en fonction de leurs conditions socio-économiques et de leur niveau de développement. Ensuite, il y a la fiscalité solidaire. C'est ici une traduction directe d'un acte fondateur de l'État social algérien. Elle doit être collectée aussi bien par l'effort du capital (IBS) que par l'effort du travail (IRG), et doit être versée au Fonds national de solidarité des collectivités locales.

Cependant, il faut également associer le secteur agricole, car les territoires agricoles créent de la richesse, alors que l'impôt est principalement collecté dans les régions qui en consomment les revenus, notamment les grandes villes du Nord. Il y a aussi ce que nous appelons la fiscalité de parainage, qui doit exister entre les communes sur la base d'un calcul des effets et des impacts sur les chaînes de valeur. En d'autres

termes, une commune peut parrainer une autre commune par des apports fiscaux afin de rehausser sa chaîne de valeur, car, dans ce processus, la commune émettrice voit elle-même son développement s'accélérer.

À cela s'ajoute la fiscalité du développement scientifique et d'une économie fondée sur le savoir : là, à mon avis, c'est l'avenir. Toutes les communes doivent avoir un moyen de créer une fiscalité qui sera destinée aux start-ups, aux organismes scientifiques, aux associations à caractère scientifique, etc. Il n'y a que le savoir qui permette de choisir son futur désiré. Sinon, on nous imposera un futur décidé ailleurs.

Les changements climatiques bouleversent désormais toutes les données. Comment rendre nos localités plus résilientes ?

Les changements climatiques sont un paramètre qui transgresse la quiétude du développement connue depuis longtemps. Avant, on parlait d'intoxication ou de maladie, mais maintenant, le phénomène est devenu macro-territorial, voire mondial. On parle désormais de pandémie, comme l'a illustré l'exemple du coronavirus-19. Avant, une inondation touchait un îlot; maintenant, elle peut toucher une ville entière. Oued M'zab, El Bayadh et Bab El Oued en sont des exemples édifiants. Avant, un feu de forêt touchait un maquis; maintenant, il peut toucher un secteur forestier, voire toute une wilaya, comme cela a été le cas dans les localités de Jijel, Bejaïa et Tizi Ouzou. La résilience de nos collectivités réside dans le déplacement du curseur d'une vision moyenne vers une vision extrême. Ainsi, tous les projets et toutes les organisations doivent être conçus sous le régime des conditions extrêmes de fonctionnement et d'organisation, le tout appuyé par les outils modernes de gestion, tels que les systèmes d'information géographique - SIG.

La numérisation des collectivités peut-elle contribuer à rendre nos villes plus connectées, plus modernes, avec l'amélioration de la qualité des services publics locaux ?

Oui, la numérisation peut avoir sa place dans le puzzle du développement de nos communes. La connectivité de consommation, comme cela se fait actuellement, nuit beaucoup au territoire. Il faut passer d'un moyen de consommation par le numérique à un moyen de production. La politique du numérique doit subventionner ou propulser le contenu productif d'un territoire. D'ailleurs, je vous donne un simple indicateur statistique : les vidéos montrant le potentiel d'un territoire et celles en lien avec un événement social, que ce soit simple ou spectaculaire, montrent la différence de consommation du contenu. Partant de ce fait, les collectivités locales doivent porter au-devant les contenus numériques productifs.

PALESTINE OCCUPÉE :

Le boycott de l'entité sioniste s'amplifie, la pression internationale pour un État palestinien s'intensifie

Après trois ans d'une guerre dévastatrice menée contre la bande de Gaza, qualifiée par de nombreuses organisations internationales de génocide contre le peuple palestinien, l'impunité dont bénéficiait l'entité israélienne semble toucher à sa fin. Face à la poursuite des bombardements contre les civils, les hôpitaux et les camps de réfugiés, malgré les appels incessants au cessez-le-feu, un mouvement de boycott économique, financier et diplomatique d'une ampleur inédite se met en place à travers le monde pour faire pression sur le gouvernement de Benjamin Netanyahu.

L'objectif affiché par un nombre croissant de capitales n'est plus seulement d'arrêter les massacres, mais d'imposer la seule solution viable pour une paix durable : la réalisation d'un État palestinien souverain et indépendant.

LA NORVÈGE FRAPPE AU PORTEFEUILLE : 661 MILLIONS DE DOLLARS RETIRÉS

Le coup le plus dur est venu cette semaine du plus grand fonds souverain au monde. Le fonds souverain norvégien, doté de près de 2 000 milliards de dollars et administré par la Banque centrale de Norvège, a annoncé le 12 octobre 2026 le retrait total de ses investissements de cinq banques de l'occupation israélienne.



La valeur totale des participations liquidées s'élevait à environ 661 millions de dollars à la fin juin dernier. Les établissements concernés sont la Première Banque Internationale d'Israël, FIBI Holdings, la Banque Leumi, la banque Mizrahi-Tefahot et la Banque Hapoalim. La Première Banque Internationale d'Israël avait pourtant affiché un bénéfice net de 583 millions de shekels au deuxième trimestre 2026.

La justification est cinglante et purement éthique. Le fonds a expliqué que ces entreprises avaient été exclues pour un "risque inacceptable de contribuer à de graves violations des droits des personnes dans des situations de guerre et de conflit". Ce n'est pas une première. En août 2025, le même fonds avait déjà retiré ses investissements du géant américain Caterpillar et de cinq autres banques israéliennes.

Le Conseil d'éthique du fonds avait alors estimé qu'il ne faisait "aucun doute que les produits de Caterpillar étaient utilisés pour commettre des violations

généralisées et systématiques du droit international humanitaire", soulignant que les autorités israéliennes utilisaient ses bulldozers pour "des démolitions illégales et à grande échelle de biens palestiniens" à Gaza et en Cisjordanie occupée.

Cette décision norvégienne crée un précédent majeur. Quand le fonds le plus respecté au monde pour sa rigueur éthique qualifie le système bancaire israélien de complice de violations graves, le message envoyé à tous les investisseurs internationaux est clair.

UN MOUVEMENT DE BOYCOTT QUI DEVIENT SYSTÉMIQUE

La Norvège n'est pas un cas isolé, elle est la partie émergée d'un iceberg.

Sur le plan diplomatique, plusieurs pays européens ont franchi le pas de la reconnaissance de l'État de Palestine. L'Espagne, l'Irlande, la Slovaquie et la Norvège elle-même ont officialisé cette reconnaissance en 2024-2025, suivis par une

vague de pays d'Amérique latine et des Caraïbes. Cette reconnaissance n'est pas symbolique, elle ouvre la voie à des relations d'État à État et à la saisine des juridictions internationales au nom de la Palestine.

Sur le plan commercial, la pression s'accroît. L'Union européenne est sommée par ses propres citoyens et par plusieurs de ses États membres de suspendre l'accord d'association avec Israël, qui offre des avantages douaniers considérables. Des ports comme Barcelone et des villes comme Oslo ont annoncé qu'ils interdiraient l'accostage de navires transportant des armes à destination d'Israël.

Sur le plan judiciaire, la Cour internationale de Justice (CIJ) et la Cour pénale internationale (CPI) sont au cœur de la bataille. Les procédures pour génocide et crimes de guerre se multiplient, et les mandats d'arrêt visant des dirigeants israéliens, dont Netanyahu, ont rendu leurs déplacements internationaux extrêmement risqués. De nombreuses entreprises multina-

tionales, craignant d'être poursuivies pour complicité, commencent à se retirer du marché israélien ou des colonies illégales de Cisjordanie.

Sur le plan populaire, le mouvement BDS (Boycott, Désinvestissement, Sanctions) connaît une adhésion record. Des universités prestigieuses aux États-Unis, au Royaume-Uni et en Afrique du Sud ont voté le désinvestissement de tout fonds lié à l'armement israélien. Des dockers en Italie, en Grèce et en Afrique du Sud refusent de charger des cargaisons d'armes.

L'OBJECTIF FINAL : CONTRAINDRE À LA PAIX ET À L'ÉTAT PALESTINIEN

Toutes ces mesures convergent vers un même but : rendre le coût de l'occupation et de la guerre insupportable pour le gouvernement sioniste et le forcer à cesser son offensive génocidaire contre les civils palestiniens.

La communauté internationale a compris que les simples déclarations de condamnation ne suffisent plus après trois ans de bombardements incessants qui ont fait des dizaines de milliers de martyrs, en majorité des femmes et des enfants, et rasé 80% des infrastructures de Gaza.

La pression n'est plus seulement morale, elle est devenue économique et juridique. Il s'agit de reproduire le modèle qui a mis fin à l'apartheid en Afrique du Sud : isoler le régime jusqu'à ce qu'il comprenne que sa survie passe par la négociation et la reconnaissance des droits nationaux du peuple palestinien.

Aujourd'hui, la question n'est plus de savoir si un État palestinien verra le jour, mais quand. Et chaque million de dollars retiré, chaque contrat annulé, chaque port fermé aux armes rapproche ce moment où la justice internationale triomphera et où le peuple palestinien pourra enfin vivre libre sur sa terre.

CISJORDANIE OCCUPÉE

L'armée israélienne installe une nouvelle barrière métallique près de la plaine de Tubas

Les forces d'occupation israéliennes ont installé lundi une barrière métallique à proximité de la plaine de Tubas, dans le nord de la Cisjordanie occupée, selon des sources locales. D'après ces sources, les travaux ont débuté dans le secteur de Khallat Abou Salah, situé entre la plaine de Tubas et la localité d'Atouf. Cette installation devrait restreindre davantage les déplacements des habitants. La zone connaît depuis lundi matin une présence accrue de colons israéliens et de soldats, qui ont installé des abris et hissé des drapeaux, toujours selon les sources locales.

L'installation de barrières et de points de contrôle en Cisjordanie peut compliquer les déplacements quotidiens des Palestiniens et l'accès à leurs terres agri-

coles.

SUD D'AL-KHALIL : DES COLONS ISRAÉLIENS ATTAQUENT DES CUEILLEURS D'OLIVES ET BLOQUENT DES ÉCOLIERS

Des colons sionistes ont attaqué lundi des Palestiniens qui récoltaient des olives et empêché des écoliers de regagner leur domicile dans la région de Masafer Yatta, au sud d'Hébron, selon des sources locales. Osama Makhammara, un militant local cité par l'agence Wafa, a indiqué qu'un groupe de colons avait attaqué des membres de la famille al-Na'amin alors qu'ils cueillaient des olives dans le hameau de Khirbet Aqawis. Les assaillants auraient tenté de s'emparer de leur

matériel avant de les empêcher de poursuivre la récolte. Dans un autre incident, des colons ont barré la route à plusieurs élèves qui tentaient de rentrer chez eux à Khirbet al-Halawa. Ils ont également empêché les véhicules de les rejoindre et de les transporter. Les élèves ont finalement dû retourner dans leur école, située dans le secteur d'al-Fakhit, a précisé Makhammara. Les élèves concernés, ainsi que d'autres enfants vivant dans des communautés dispersées, doivent se rendre chaque jour dans le secteur d'al-Fakhit pour aller à l'école. Selon le militant, les autorités israéliennes empêchent la construction d'établissements scolaires dans leurs localités, tandis que les enfants sont régulièrement exposés à des agressions de colons sur leurs trajets.

DES DIFFICULTÉS PERSISTANTES POUR LES HABITANTS DE MASAFA YATTA :

La région de Masafer Yatta, au sud d'Hébron, est régulièrement le théâtre d'incidents visant des habitants, leurs biens et leurs terres agricoles. Les faits signalés comprennent des attaques contre des agriculteurs et des bergers, des tentatives d'appropriation de terres ainsi que des pressions exercées sur les communautés bédouines et pastorales. Les restrictions liées à la construction et aux déplacements compliquent également l'accès à l'éducation pour les enfants des communautés les plus marginalisées, faisant peser des risques sur leur sécurité et leur scolarité régulière.

Anémies

L'anémie, ou plutôt les anémies, sont les pathologies caractérisées par une insuffisance d'oxygénation des cellules et des tissus en raison d'une défaillance des globules rouges. Les causes des anémies sont multiples et elles peuvent survenir à tous les âges de la vie. La forme d'anémie la plus fréquente est l'anémie ferriprive, liée à une carence en fer. L'anémie est également fréquemment observée chez les patients cancéreux. Les traitements des anémies sont étroitement liés à leur cause.

Qu'est-ce qu'une anémie ?

Le sang renferme 3 types de cellules différentes :

Les globules rouges (ou hématies) qui renferment l'hémoglobine permettant le transport de l'oxygène des poumons vers les cellules.

Les globules blancs (ou leucocytes) qui défendent l'organisme des infections.

Les plaquettes sanguines, qui sont impliquées dans le processus de coagulation sanguine et la formation des caillots sanguins.

Chaque jour, des millions de globules rouges sont produits par la moelle osseuse d'assurer leur bon renouvellement. Pour produire ces globules rouges, l'organisme a besoin de divers composés comme : le fer, la vitamine B12 et la vitamine B9.

Une anémie est définie comme étant une baisse anormale du taux d'hémoglobine dans le sang. L'hémoglobine est le pigment contenu dans les globules rouges et donnant sa couleur rouge au sang. Il assure le transport de l'oxygène des poumons vers les tissus et le transport du dioxyde de carbone des tissus vers les poumons.

Un taux normal d'hémoglobine est variable selon le sexe et l'âge. On parle d'anémie lorsque le pigment atteint des seuils inférieurs à :

14 g/dL (grammes par décilitres de sang) chez un nouveau-né.
13 g/dL chez un homme adulte.
12 g/dL chez une femme adulte.
10,5 g/dL chez une femme enceinte.

Quels sont les différents types d'anémies ?

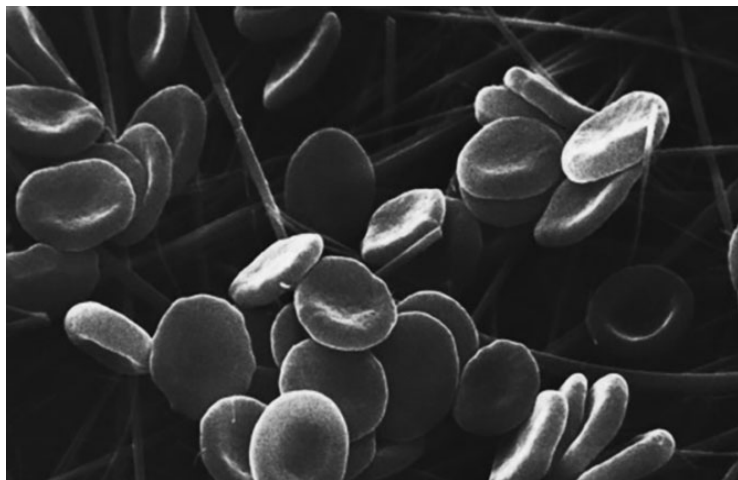
Il n'existe pas une, mais des anémies. Les différentes anémies sont classées en deux grandes catégories :

Les anémies centrales, lorsque la cause de l'anémie résulte d'un dysfonctionnement dans la production de globules rouges ou d'hémoglobine.

Les anémies périphériques.

LES ANÉMIES CENTRALES

Les anémies centrales sont



directement liées à une production insuffisante de globules rouges et d'hémoglobine au niveau de la moelle osseuse. Différentes anémies centrales sont décrites en fonction du dysfonctionnement de la moelle osseuse :

L'anémie ferriprive ou anémie par carence en fer : sans fer, impossible de produire de l'hémoglobine. Une carence en fer implique irrémédiablement une baisse de la production d'hémoglobine. Une carence en fer peut être provoquée par des saignements visibles (par exemple des menstruations abondantes) ou non (comme un ulcère gastroduodéal), un apport insuffisant dans l'alimentation (régime végétarien) ou une mauvaise absorption du fer dans le tube digestif (par exemple dans la maladie cœliaque).

L'anémie liée à une carence en vitamine B9: De même, la synthèse de l'hémoglobine nécessite de la vitamine B9, puisque la vitamine B9 est déterminante pour l'absorption du fer issu de l'alimentation. Une carence en vitamine B9 provient souvent d'une alimentation pauvre en légumes verts. Elle peut aussi se manifester en fin de grossesse, dans les maladies inflammatoires intestinales ou la maladie cœliaque.

L'anémie liée à la carence en vitamine B12, encore appelée l'anémie de Biermer: la vitamine B12 est essentielle pour la synthèse de l'hémoglobine. Une carence en vitamine B12 est liée à deux situations différentes : un apport alimentaire insuffisant, en particulier chez les sujets végétariens et végétaliens (la vitamine B12 n'est présente que dans les aliments d'origine animale) ou un défaut d'absorption intestinale de la vitamine B12, notamment chez les personnes âgées ou chez les sujets atteints de maladies intestinales inflammatoires (maladie de Crohn ou rectocolite hémorragique) ou de la mala-

die cœliaque.

Une maladie inflammatoire chronique. En effet, les mécanismes inflammatoires observés lors d'une infection, d'un cancer ou d'une maladie inflammatoire chronique requiert du fer qui ne sera alors pas utilisé pour la production des globules rouges ;

Un déficit en érythropoïétine (EPO), une hormone produite par le rein et chargée de stimuler l'activité de la moelle osseuse. Ainsi, toute maladie rénale est susceptible de provoquer une anémie ;

Un dysfonctionnement de la moelle osseuse qui peut être dû à une maladie, à l'exposition à un produit toxique, à un cancer ou à cause du vieillissement naturel. L'anémie de Fanconi est par exemple une maladie génétique rare, qui entraîne un profond dysfonctionnement de la moelle osseuse (aplasie médullaire). Un autre exemple est l'anémie de Blackfan-Diamond, une anémie présente dès la naissance ;

Diverses maladies chroniques, par exemple l'hypothyroïdie ou encore la cirrhose du foie.

À savoir ! Les femmes enceintes sont particulièrement concernées par les carences en fer, particulièrement en fin de grossesse en raison des besoins croissants en fer nécessaires au développement du fœtus et du placenta.

LES ANÉMIES PÉRIPHÉRIQUES

Les anémies périphériques sont variées, mais plus rares. Dans ces anémies, la production de globules rouges et d'hémoglobine est normale au niveau de la moelle osseuse, mais un problème survient plus tard, lorsque l'hémoglobine doit remplir son rôle d'oxygénation. Elles peuvent être provoquées par différentes causes :

Des hémorragies par exemple des règles abondantes chez la femme ou des hémorragies gastro-

intestinales dans la rectocolite hémorragique.

Une destruction anormale des globules rouges, notamment en lien avec des structures anormales de l'hémoglobine. L'anémie qui en résulte est dite hémolytique. Elle se retrouve notamment dans les hémopathies congénitales, comme la drépanocytose – également appelée l'anémie falciforme – ou les thalassémies.

Des mécanismes auto-immuns, avec une destruction des globules rouges par les auto-anticorps.

ANÉMIE ET CANCERS

L'anémie est fréquemment associée aux cancers. Dans les cancers du sang, comme les leucémies et les lymphomes, l'anémie est centrale puisqu'il y a une atteinte de la moelle osseuse et elle est présente chez tous les patients dès le diagnostic. Dans les tumeurs solides, l'anémie est le plus souvent provoquée par les traitements anticancéreux administrés. En effet, la chimiothérapie, certaines thérapies ciblées et la radiothérapie peuvent entraîner une anémie. L'anémie apparaît alors plus tard, au cours de la prise en charge thérapeutique.

Il est capital de détecter et de prendre en charge l'anémie liée au cancer, car elle peut affecter l'état de santé du patient et sa réponse aux traitements anticancéreux. Des bilans sanguins réguliers permettent de vérifier le taux d'hémoglobine et de détecter au plus tôt l'anémie pour la prendre en charge.

COMMENT RECONNAÎTRE LES SIGNES D'UNE ANÉMIE ?

Selon la sévérité de l'anémie, les symptômes sont différents. Dans les premiers stades, elle passe souvent inaperçue et peut s'installer progressivement à l'insu du patient. Souvent, elle est découverte au stade des premiers signes. Quelle que soit la cause, l'anémie se manifeste par des signes caractéristiques, traduisant l'insuffisance d'oxygénation des tissus :

Une pâleur, un essoufflement à l'effort puis progressivement au repos, une fatigue persistante, des palpitations, des maux de tête, des étourdissements, vertiges, faiblesses, des difficultés à se concentrer, à lire ou à se souvenir, un manque de motivation et d'envie, une baisse de la libido, des difficultés à effectuer ses activités habituelles, un épuisement physique, émotionnel ou psychologique.

La présence d'un ou de plusieurs de ces symptômes doit amener à consulter un médecin. Sans diagnostic ni prise en charge, une

anémie peut évoluer vers des formes graves, avec des atteintes cardiaques et/ou pulmonaires, en particulier chez les sujets fragiles.

COMMENT SAVOIR SI ON EST ANÉMIQUE ? LE DIAGNOSTIC

Afin d'établir le diagnostic d'une anémie, le médecin prescrit une NFS (numération formule sanguine, aussi appelée un hémogramme) à partir d'un prélèvement sanguin afin de déterminer le taux d'hémoglobine du patient. C'est l'examen diagnostique clé de l'anémie. Si le taux d'hémoglobine est inférieur aux valeurs normales citées plus haut, le médecin pose le diagnostic d'une anémie. Reste ensuite à savoir si elle est centrale ou périphérique, et quelle est précisément sa cause. Pour cela, le médecin se base sur d'autres paramètres de la NFS (comme le volume globulaire moyen (VGM) ou le taux de réticulocytes) et peut prescrire des examens complémentaires, par exemple :

Un bilan du fer.

Un dosage de la vitamine B9 et de la vitamine B12.

Un frottis sanguin, pour rechercher une hémopathie.

Des examens d'imagerie (recherche d'hémorragies digestives).

Un myélogramme.

Peut-on soigner l'anémie ? Les traitements

La prise en charge de l'anémie dépend de son origine (centrale ou périphérique) et de sa cause. Le degré d'urgence du traitement dépend également de la sévérité de l'anémie. Il y a urgence lorsque le taux d'hémoglobine passe sous la barre de 8 g/dL. Généralement, ce seuil est une indication de transfusion sanguine.

Lorsque l'anémie est liée à une carence (fer, vitamine B9 ou B12), la correction de la carence permet de corriger l'anémie. Une supplémentation est mise en place, soit par voie orale, soit par voie veineuse, soit par voie intramusculaire. Une fois l'anémie corrigée, la supplémentation est stoppée ou maintenue selon le contexte du patient. Par exemple, un sujet végétalien doit prendre une supplémentation en vitamine B12 à vie. Dans d'autres cas, une modification des habitudes alimentaires peut améliorer la couverture des besoins quotidiens. D'autres traitements peuvent être nécessaires en fonction de la cause de l'anémie, par exemple des corticoïdes face aux anémies auto-immunes ou les traitements anticancéreux dans le cadre des leucémies.

Psoriasis, et si le fer permettait d'en percer les secrets ?

Le psoriasis est une pathologie dermatologique chronique, associée à des mécanismes inflammatoires et auto-immuns. Les causes exactes du psoriasis sont encore mal connues et mêlent une prédisposition génétique et des facteurs environnementaux favorisants. Les atteintes cutanées de la maladie peuvent être multiples, avec des formes particulièrement sévères décrites. Des atteintes articulaires peuvent aussi être retrouvées dans le cas du rhumatisme psoriasique.

Sans connaître précisément les causes de la maladie, il est plus difficile de mettre au point des traitements ciblés et efficaces. Ces dernières années, de nouveaux traitements ont vu le jour, notamment plusieurs classes de biothérapies, qui permettent de cibler certains mécanismes du psoriasis et ainsi d'améliorer la qualité de vie des patients. Mais à ce jour, la maladie reste chronique et donc incurable.

DU FER S'ACCUMULE DANS LA PEAU DES PATIENTS ATTEINTS DE PSORIASIS

Dans ce contexte, des chercheurs français ont fait une découverte intéressante, découverte qu'ils ont publiée dans la revue scientifique Nature Communications. Ces dernières années, les travaux de la communauté scientifique et médicale ont permis plusieurs avancées :

Identifier certains facteurs génétiques.

Mieux comprendre certains mécanismes auto-immuns et inflammatoires impliqués dans la maladie.

METTRE EN ÉVIDENCE UNE ACCUMULATION DE FER DANS LA PEAU DES PATIENTS SOUFFRANT DE PSORIASIS

Ce dernier point a attiré l'attention des chercheurs français. Pourquoi le fer s'accu-

mule au niveau des lésions cutanées de psoriasis ? Les chercheurs se sont alors intéressés à l'hepcidine, une hormone qui régule le fer dans l'organisme, en réduisant son absorption au niveau intestinal et en augmentant son stockage dans les cellules hépatiques et certaines cellules immunitaires. L'hepcidine est principalement synthétisée par le foie, mais elle peut aussi être produite par d'autres tissus et organes en fonction du contexte.

CIBLER L'HEPCIDINE POUR S'ATTAQUER AU PSORIASIS

Les chercheurs ont mis en évidence une synthèse d'hepcidine au niveau de la peau des patients atteints de psoriasis, en particulier dans les formes sévères de la maladie, comme le psoriasis pustuleux. En travaillant ensuite sur des modèles de souris, ils ont montré que l'hepcidine jouait un rôle clé dans le développement du psoriasis. En

inactivant le gène de l'hepcidine chez la souris, il était possible de faire disparaître les marqueurs du psoriasis. En activant le gène, les marqueurs réapparaissaient.

Dans le psoriasis, l'hepcidine produite au niveau de la peau favoriserait l'accumulation de fer au niveau de l'épiderme. Et cette accumulation de fer permettrait, d'une part la prolifération des cellules cutanées et, d'autre part le recrutement de cellules immunitaires, deux mécanismes connus pour être à l'origine des lésions de psoriasis. La découverte du rôle de l'hepcidine dans le psoriasis pourrait à l'avenir permettre de développer de nouvelles thérapies bloquant l'action de l'hepcidine. Les chercheurs travaillent déjà sur des substances capables de neutraliser l'hepcidine pour les tester en premier lieu sur des modèles animaux.



Selection du jour

TF1

20h10

Koh-Lanta All Stars

Présenté par : Denis Brogniart

Au sud du Panama, 18 concurrents emblématiques de «Koh-Lanta» ont traversé le monde pour débarquer sur un minuscule îlot, baigné par les eaux du Pacifique. Camille, Charlotte, Christina, Clémentine, Dorian, Freddy, Jacques, Joana, Laure, Lola, Maxime, Moussa, Naoil, Nicolas, Tania, Ugo, Vincent et Yassin sont les aventuriers de ce «Koh-Lanta All Stars» ! En partant, ils ne savaient pas qui seraient leurs adversaires mais, surtout, ils étaient loin d'imaginer que cette nouvelle épopée n'aurait rien à voir avec celles qu'ils ont vécues précédemment. L'aventure évolue et ce «Koh-Lanta All Stars» leur réserve d'immenses surprises, du premier au dernier jour !

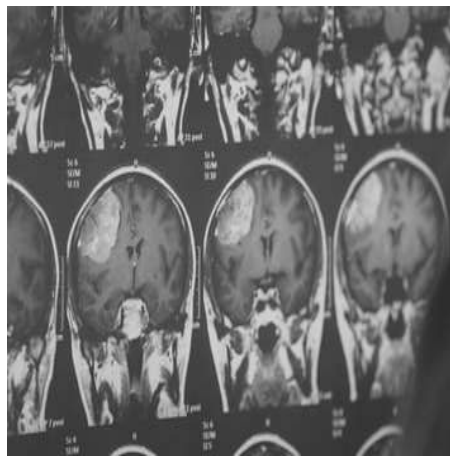


5
20h05

Enquête de santé

Présenté par : Marina Carrère d'Encausse

C'est l'histoire d'un médicament que l'on pensait miraculeux : l'Androcur. Durant des décennies, ce traitement dérivé de la progestérone a été prescrit à des dizaines de milliers de femmes pour traiter l'hyperpilosité, les problèmes d'acné, les dysfonctionnements ovariens ou encore comme simple contraceptif. Mais aujourd'hui, ce progestatif



de synthèse se retrouve au coeur d'un nouveau scandale sanitaire lié aux traitements hormonaux. Car derrière ce médicament largement banalisé se cachait en fait un risque grave : le développement de méningiomes, des tumeurs intracrâniennes pouvant entraîner des déficits neurologiques importants et nécessiter des interventions chirurgicales complexes.

france
2

20h10

La grande histoire de la Marine



Présenté par : Julien Bugier

Ce documentaire événement, incarné par Julien Bugier, embarque les Français dans la grande histoire de la marine, une fabuleuse traversée de quatre siècles qui ont contribué à façonner la France et sa puissance maritime. Une mise en lumière des missions stratégiques et de l'engagement des hommes et des femmes de la Marine nationale, au service de la France, sur tous les territoires et sur tous les océans. Les tensions géopolitiques actuelles donnent une résonance particulière à ce quadricentenaire et aux innovations techniques permanentes de ce corps militaire essentiel à la protection de la Nation.

6

20h10

9-1-1

Avec Angela Bassett, Jennifer Love Hewitt, Oliver Stark, Aisha Hinds, Kenneth Choi, Ryan Guzman, Corinne Massiah, Elijah M. Cooper, Elijah M. Cooper, Mark Consuelos, Tracie Thoms, Anirudh Pisharody, Debra Christofferson

Buck et Eddie apprennent que Bobby les avait inscrits aux Jeux nationaux des pompiers avant sa mort, les poussant à lui rendre hommage en se rendant à Nashville. Les parents de Buck et Maddie annoncent leur divorce après 49 ans de mariage.



france
3

20h10

Monsieur

Avec Jean-Pierre Darroussin, Jeremy Lewin, Aurélien Recoing, Léontine d'Oncieu, Pascale d'Inca, Sophie Le Tellier, Didier Brice, Laure Blatter, Padrig Vion, Philae Mercoyrol-Ribes

Février 1969. Auguste Desmest, que tous appellent «Monsieur», est un riche propriétaire terrien. Au Domaine, Catherine fait partie des employés qui travaillent dans l'ombre. Un soir, alors qu'elle garde la petite Sylvie Desmest, elle lâche sa main quelques instants pour échapper à un bûcheron qui la harcèle. L'enfant disparaît. Le lendemain, une demande de rançon arrive.



W9
20h25

L'énigme Céline Dion

Présenté par : Jérôme Anthony

Céline Dion a eu une carrière impeccable, sans fausse note, avec une popularité inégalée. Mais pour la troisième fois, elle annule ses dates de concert pour raisons de santé. Depuis la mort de son mari René Angélil en 2016, la chanteuse semble avoir du mal à reprendre le cours de sa vie. À la fois diva et d'une simplicité désarmante, à la fois bourreau de travail et mère de famille dévouée, à la fois symbole de la femme forte et indissociable de son pygmalion René... Derrière tous ces antagonismes se cache une personnalité fascinante et insaisissable. Ce documentaire remonte le fil des indices qui vont nous permettre de mieux la connaître.

LE MAGHREB
Le Quotidien de l'Économie

Édité par la SARL
Maghreb Presse
Édition
au capital
De 5.200.000 DA
Compte bancaire :
00100625030030024926
BNA agence Kouba

Directeur de la Publication
Salah Lakoues

Direction de la Rédaction
Administration
BP 545,
Maison de la presse Safir Abdelkader
Kouba - Alger
Tél Adm : 023 70 94 94
Tél Réd : 023 70 94 61
Fax Pub : 023 70 94 58
Fax Réd : 023 70 94 09

Site internet :
www.lemaghreb.dz
e-mail:
maghrebjournal@yahoo.fr

Impression
SIA Alger
EPE - SPA Imprimerie "Centre"
Siège social : Zone Industrielle
El-Alia Bab-Ezzouar - Alger
Diffusion
Centre : MPE
Est : MPE

« Pour votre Publicité s'adresser à :
l'Entreprise Nationale de
communication, d'Édition et de
Publicité »
Agence ANEP 01, Avenue Pasteur -
Alger.
Téléphone : 020.05.20.91 / 020.05.10.42
Fax : 020.05.11.48 / 020.05.13.45
020.05.13.77
E-mail : agence.regie@anep.com.dz
programmation.regie@anep.com.dz
agence.oran@anep.com.dz
agence.annaba@anep.com.dz
agence.ouargla@anep.com.dz
agence.constantine@anep.com.dz

Les manuscrits,
photographies ou tout
autre document et
illustrations adressés ou
remis à la rédaction ne
seront pas rendus et ne
peuvent faire l'objet
d'aucune réclamation.

ACCORD AMÉRICANO-RUSSE SUR LE DIESEL

L'UE entre le marteau américain et l'enclume russe

L'Union européenne traverse une zone de turbulences stratégiques sans précédent. Alors que la guerre en Ukraine entre dans sa quatrième année, Bruxelles se retrouve prise en étau entre un allié américain de plus en plus imprévisible et une Russie qui continue de frapper. Au cœur de la discorde : un accord américano-russe sur les exportations de diesel, que l'UE refuse catégoriquement, y voyant un cadeau fait à Moscou pour poursuivre sa guerre. C'est la goutte d'eau qui a fait déborder le vase d'une alliance transatlantique déjà fragilisée.

UN ACCORD VU COMME UNE TRAHISON À BRUXELLES

L'administration américaine a conclu un arrangement avec Moscou pour autoriser des exportations de diesel russe, officiellement pour éviter une pénurie mondiale de carburant et protéger les agriculteurs américains. Le président Donald Trump l'a justifié sans détour : "Nous leur avons dit : faites ce que vous voulez, mais ne touchez pas au diesel, car il y a un gros problème. Une importante pénurie". Pour l'UE, cette décision est inacceptable. Elle donnerait, selon Bruxelles, une bouffée d'oxygène financière à la Russie pour continuer la guerre et une force de négociation induite. Les Européens y voient un coup de leur allié américain dans le dos, négocié sans consultation. Le chancelier allemand Friedrich Merz a été le plus direct. Lors d'une conférence de presse lundi à Berlin, il a critiqué frontalement l'accord : "Nous prenons acte de l'accord entre les États-Unis et la Russie sur les exportations de diesel. Pour l'Allemagne et pour l'Europe, une telle décision est hors de question. La Russie ne négociera sérieusement que sous la pression, et c'est pourquoi nous maintenons nos sanctions contre elle." Merz a rappelé que Moscou ne répond qu'à la pression : "On le voit avec la proposition de trêve énergétique formulée par le président Trump ce week-end. Depuis, la

Russie a répondu à cette proposition, précisément par des attaques massives contre les infrastructures énergétiques civiles de l'Ukraine."

VON DER LEYEN : "LA GUERRE EST ENTRÉE DANS UNE PHASE PLUS SOMBRE"

Face à cette cacophonie, la présidente de la Commission européenne, Ursula von der Leyen, a tenté de resserrer les rangs. Après un échange avec Volodymyr Zelensky, elle a réaffirmé son soutien total à l'Ukraine et à son appel en faveur d'un cessez-le-feu pour protéger les approvisionnements alimentaires mondiaux et les infrastructures énergétiques. "La guerre est entrée dans une phase nouvelle et plus sombre", a-t-elle estimé sur le réseau X, accusant la Russie de frapper des civils loin des lignes de front alors qu'elle piétine sur le champ de bataille. Elle a annoncé que l'Ukraine serait au centre du Conseil européen cette semaine, avec deux priorités : examiner les besoins de financement de Kiev pour l'année à venir et mobiliser un soutien international supplémentaire. Elle a également annoncé que l'UE fournirait cette semaine de nouveaux financements pour les drones et les missiles, afin de renforcer la défense aérienne ukrainienne, et que deux nouveaux groupes de chapitres de négociation pour l'adhésion de l'Ukraine à l'UE devaient être ouverts.

TRUMP S'EN PREND À ZELENSKY

Pendant que l'Europe tente de maintenir son unité, le président américain a ajouté de l'huile sur le feu en s'attaquant directement au président ukrainien. Samedi, Donald Trump a appelé l'Ukraine à "se choisir un nouveau président", accusant Zelensky d'avoir échoué à conclure un accord de paix. "Je leur suggère de se choisir un nouveau dirigeant capable de conclure un accord, car il aurait pu en conclure beaucoup, mais, pour une raison quelconque, il ne le fait jamais", a-t-il déclaré. "Si j'avais été président, cette guerre n'aurait

jamais eu lieu." Une attaque immédiatement rejetée par Kiev. Le ministre ukrainien des Affaires étrangères, Andrii Sybiha, a répondu que Zelensky dirigeait l'Ukraine en temps de guerre "pour son indépendance, sa liberté et sa dignité" et qu'il "bénéficie du soutien du peuple ukrainien, et c'est à lui qu'il revient de décider."

LA RÉPONSE EUROPÉENNE : LE PLUS GRAND PAQUET DE SANCTIONS JAMAIS ADOPTÉ

Pour montrer qu'elle ne compte pas alléger la pression, l'UE a dégainé son arme économique. Le Conseil de l'UE a adopté lundi son plus important train d'inscriptions jamais décidé : 1 569 nouvelles personnes et entités du complexe militaro-industriel russe sanctionnées, dont 826 entreprises et 743 dirigeants. Il s'agit du plus grand ensemble depuis 2022, portant à près de 4 600 le nombre total de sanctions au titre de l'intégrité territoriale de l'Ukraine. Selon le Conseil, le paquet vise le "cœur" de l'industrie militaire russe, avec un chiffre d'affaires annuel d'au moins 20 milliards d'euros et plus de 250 000 salariés. Sont visés les fournisseurs de composants clés pour missiles, drones, aéronaves, semi-conducteurs, radars et explosifs. Gel des avoirs et interdiction de voyager dans l'UE s'appliquent. "Ce n'est pas le moment d'alléger la pression", a martelé Kaja Kallas, haute représentante de l'UE. Elle a affirmé que les sanctions avaient déjà privé la Russie de mille milliards d'euros et que les mesures visant la "flotte fantôme" compliquaient le financement de la guerre. L'UE se retrouve donc dans une position paradoxale : obligée de compenser financièrement et militairement un désengagement américain partiel, tout en devant gérer sur son propre sol les conséquences de la guerre énergétique. Lundi, des transporteurs français ont mené une opération escargot à Vitrolles pour dénoncer la flambée du gazole, un plein passant de 500 à 900 euros. Entre le marteau américain qui veut



du diesel russe bon marché et l'enclume russe qui bombarde les centrales ukrainiennes, l'Europe tente de maintenir le cap d'une fermeté qui devient de plus en plus coûteuse et solitaire.

PESKOV : LE KREMLIN N'A « RIEN À DIRE POUR L'INSTANT » SUR UN « Cessez-le-feu ÉNERGÉTIQUE », LES CONTACTS SE POURSUIVENT

Le Kremlin n'a « rien à dire pour l'instant » au sujet d'un « cessez-le-feu énergétique », les échanges se poursuivant, a déclaré lundi le porte-parole de la présidence russe, Dmitri Peskov. Moscou souhaite une paix durable plutôt qu'un simple cessez-le-feu, et reste prêt à faire tout ce qui est en son pouvoir pour y parvenir, a-t-il affirmé. Peskov, relayé par l'agence russe TASS, a estimé que les Européens n'appartenaient manifestement pas à un « camp de la paix » cherchant un règlement pacifique en Ukraine, et que l'Europe ressemblait davantage à un « camp de la guerre ». La Russie ne cherche pas à provoquer une rupture entre les États-Unis et l'Europe, mais des solutions sus-

ceptibles d'ouvrir la voie à un règlement pacifique du conflit, a-t-il ajouté. Le porte-parole a également indiqué que Moscou était « impressionné » par les efforts des négociateurs américains sur le dossier ukrainien et leur était reconnaissant de les poursuivre. Il a par ailleurs déclaré que le Kremlin s'attendait à ce que les auteurs et commanditaires du sabotage des gazoducs Nord Stream soient identifiés au cours du procès. Enfin, le président russe Vladimir Poutine est prêt à ordonner à l'armée de s'abstenir de frapper l'Ukraine précisément le jour du scrutin, a affirmé Peskov. Le président ukrainien Volodymyr Zelensky avait déclaré dimanche qu'il organiserait des élections en Ukraine si le président russe Vladimir Poutine acceptait un cessez-le-feu de 60 jours. Le Président américain Donald Trump avait déclaré, dimanche, qu'avec effet immédiat, un Cessez-le-feu Énergétique est instauré dans la guerre entre la Russie et l'Ukraine. Les deux parties ont donné leur accord. Ne le rompez pas ! Merci de votre attention à ce sujet. »

R. I.

Post scriptum

Par : B. Khemis

Alors que le monde vient de franchir un seuil alarmant avec 1,2 milliard de personnes vivant dans une pauvreté multidimensionnelle aiguë, selon le dernier rapport du PNUD et de l'Initiative d'Oxford sur la pauvreté (OPHI) publié hier, l'Algérie renforce, à contre-courant, son modèle d'État social. Un modèle affirmé à plusieurs reprises par le président de la République, Abdelmadjid Tebboune, qui fait de la lutte contre la pauvreté, de la préservation de la cohésion sociale et de la garantie de la justice sociale une doctrine d'État. Le rapport onusien est sans appel : pour la première fois depuis la création de l'indice mondial en 2010, la pauvreté repart à la hausse, avec 51,5 millions de personnes supplémentaires. Plus de la moitié des personnes touchées sont des enfants, soit 617 millions d'enfants privés d'éducation, de santé et de conditions de vie décentes. 83,3% d'entre eux vivent en zones rurales. De la faim au manque d'accès à l'eau potable et à l'électricité, ce sont des privations qui se renforcent mutuellement. Face à ce constat mondial accablant, l'Algérie a choisi de ne laisser personne sur le bord du chemin. La lutte contre la pauvreté commence à l'école primaire. Pour des milliers de familles nécessiteuses, la rentrée scolaire est souvent synonyme d'angoisse financière. L'État est intervenu massivement avec un triple dispositif.

Algérie : l'État social en action face à la montée mondiale de la pauvreté

D'abord, la distribution gratuite des fournitures scolaires et des manuels pour les familles à faible revenu. Une mesure qui permet à chaque enfant, quelle que soit la situation de ses parents, de commencer l'année avec les mêmes chances. Ensuite, le renforcement sans précédent des cantines scolaires. Loin d'être un simple repas, la cantine est devenue un outil de santé publique et de maintien à l'école. Dans les zones rurales et les Hauts Plateaux, un repas chaud et équilibré garantit la nutrition des enfants et lutte directement contre le décrochage scolaire. C'est une réponse concrète à l'un des indicateurs de pauvreté pointé par le PNUD : la malnutrition. Enfin, le transport scolaire. L'État a investi massivement dans des bus scolaires, notamment pour les zones éloignées et enclavées. Fini les kilomètres à pied pour rejoindre l'école la plus proche. Ce programme assure le droit constitutionnel à l'éducation pour tous et combat l'exode rural en maintenant les familles dans leurs villages. Le rapport du PNUD le confirme : la pauvreté est à 83% rurale. C'est précisément là que l'État algérien concentre ses efforts. Des programmes de distribution alimentaire et de soutien direct aux familles rurales sont réguliè-

ment organisés, notamment à l'approche du mois de Ramadhan et de l'hiver. Mais au-delà de l'assistance ponctuelle, c'est un soutien structurel qui est mis en place. L'électrification rurale se poursuit jusqu'aux endroits les plus reculés du Sahara et des montagnes. Raccorder un foyer à l'électricité et à l'internet, ce n'est pas seulement apporter de la lumière, c'est permettre aux enfants d'étudier le soir, conserver les aliments, accéder à l'information et développer une petite activité économique. C'est éradiquer l'une des privations les plus sévères mesurées par l'indice mondial. À cela s'ajoutent des aides financières directes pour la construction de logements ruraux. L'État finance une grande partie de la construction pour les familles modestes, leur permettant de vivre dans un logement décent, autre indicateur clé de la pauvreté multidimensionnelle qui prend en compte le logement et l'assainissement. La pauvreté, c'est aussi l'incapacité à faire face à la flambée des prix. Le gouvernement a mis en place une politique ferme de lutte contre la spéculation et de plafonnement des prix des produits de large consommation. À travers des marchés de proximité, des points de vente de l'Office algérien interprofessionnel des

céréales (OAIC) et des coopératives, l'État régule le marché pour que le pouvoir d'achat des plus vulnérables soit protégé. Et pilier ultime de cet État social : la gratuité des soins. En Algérie, l'hôpital public reste gratuit pour tous. Les soins, les interventions chirurgicales les plus lourdes et les médicaments pour les maladies chroniques sont pris en charge. C'est une barrière infranchissable contre la pauvreté, car dans de nombreux pays, une simple maladie grave fait basculer toute une famille dans la misère. Ces programmes ne sont pas de simples actions caritatives. Ils sont l'incarnation d'une vision politique : celle d'un État qui refuse la logique du marché livré à lui-même et qui affirme que la richesse nationale, tirée notamment des hydrocarbures, doit servir en premier lieu à réduire les disparités sociales dans la société, la préservation de sa cohésion et de garantie de la justice sociale. Si 33 pays ont réussi à réduire de moitié leur indice de pauvreté en quinze ans, comme le souligne le rapport, l'Algérie entend bien figurer parmi les exemples les plus aboutis. Car ici, la lutte contre la pauvreté n'est pas un slogan, c'est un contrat social.

B. KH.